

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

JEAN-BARTHÉLEMY HAURÉAU

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PAR

M. HENRI WALLON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Lue dans la séance publique du vendredi 12 novembre 1897.

MESSIEURS,

L'an dernier, je rendais un suprême hommage à l'un de nos plus jeunes confrères, enlevé, par un accident terrible, à l'Institut et à la science, au moment où il allait produire son œuvre capitale. Cette année, celui dont je veux rappeler la vie laborieuse est l'un des plus anciens de notre compagnie, un confrère qui avait dépassé l'âge à partir duquel on ne peut plus compter que par jour, mais qui avait gardé, avec toute la sagacité de sa critique, la plénitude de son érudition et qui laisse des matériaux dont la mise en œuvre eût pu remplir bien des années encore.

Jean-Barthélemy Hauréau était né à Paris, le 8 novembre 1812. Quoique pourvu d'une instruction très littéraire, ce n'est pas à la carrière d'érudit qu'il semblait destiné. Les choses du temps présent, ou d'un temps qui passionne toujours le nôtre, étaient ce qui excitait le plus sa curiosité d'écrivain. Lorsque, il y a quelques années, je lui offris le premier volume de mon *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris* : « Connaissez-vous, me dit-il en souriant, ce que j'ai écrit sur cette époque? » — Je ne le connaissais pas, et assurément mon jugement n'était pas d'accord avec celui qu'il avait exprimé sur Fouquier-Tinville et sur les hommes qui l'établirent ou le soutinrent dans sa mission sanglante. Mais si l'on fait la part de l'influence fiévreuse de la révolution de Juillet sur un cerveau échauffé de vingt ans, on peut dire qu'à certains égards il était beaucoup moins avancé que la plupart des révolutionnaires d'aujourd'hui. Il abhorre l'athéisme et le matérialisme. Dans son introduction aux *Notices historiques et philosophiques*, publiées par livraisons en 1832 et réunies sous un titre commun : *La Montagne*, il disait des hommes qui firent ou embrassèrent la Révolution : « Ils n'eurent jamais dans aucun temps une doctrine bien faite et bien formulée, ils ne le pouvaient pas. Issus directement de la plaisanterie fardée de Voltaire sur les religions et les rois, élèves exclusifs de l'*Encyclopédie* pour la science, la plupart ignorants et formés au libéralisme par les leçons de toute cette littérature contemporaine si légère et si moqueuse,... tous étaient bien, jusqu'à un certain degré, révolutionnaires, mais révolutionnaires d'impatience, de dégoût et de vanité même, plutôt que de réflexion. Un

grand désir, peut-être un grand besoin de destruction les poussait en avant. Sans penser au lendemain, ils brisaient, ils brisaient tout et niaient tout; des lois, ils allèrent jusqu'à la morale et de la morale jusqu'à Dieu. Mais les véritables révolutionnaires, ceux qui pensaient sérieusement à la constitution ultérieure de l'empire, avaient justement compris que toute insurrection humaine doit s'arrêter aux choses humaines, et que l'homme n'avait pas puissance de détruire ce qu'il n'avait pas fondé (p. xv-xvi). — « *Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme,* » voilà ce qu'il voudrait placer en tête d'une *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. La foi en Dieu est, à ses yeux, la condition première du progrès et la règle souveraine du législateur : « Et si par hasard, dit-il, comme les Juifs au désert, le peuple qu'il gouverne s'arrêtait dans le chemin et se déclarait las du voyage pour ne plus marcher, au nom de quelle autorité supérieure à la sienne oserait-il réveiller cette léthargie, s'il ne croyait pas en Dieu? Le travail de l'humanité, devrait-il dire, est une fonction aux yeux du Créateur et juge; c'est un crime punissable d'y renoncer. Et qui le dirait; s'il n'y croyait pas? *Dieu le veut* est un mot sublime : Quel autre pouvait le prononcer que saint Bernard (p. xix)? »

On comprend que l'homme qui pensait ainsi n'ait pas tardé à se dégager des scories du volcan révolutionnaire, et que l'auteur de la *Montagne*, émule en érudition des Bénédictins, ait voulu continuer leur œuvre en attachant son nom aux trois derniers volumes du *Gallia Christiana* (1).

(1) Nos jeunes confrères disent aujourd'hui *la Gallia Christiana*. Nous

Mais, avant d'en arriver là, il avait plus d'une étape à faire. A vingt ou vingt-deux ans, quand on n'a aucune carrière devant soi, on se laisse volontiers tenter par la littérature facile. Il écrivit dans les journaux les plus avancés : la *Tribune*, le *Journal du peuple*, etc. Il était bien accueilli dans la société des romantiques comme dans celle des républicains ; toutefois, la philosophie l'attirait surtout ; et sait-on où il en trouvait, dès lors, la plus haute expression ? Dans saint Augustin. C'est en 1839 qu'il publiait une *Critique des hypothèses métaphysiques de Manès, de Pélagé et de l'idéalisme transcendantal de saint Augustin*, où, après avoir signalé l'autorité que le saint avait prise de bonne heure dans l'Église, il disait : « L'estime que nous déclarons professer pour la haute raison de l'évêque d'Hippone, pour sa vie si employée à l'étude comme à la défense des vérités catholiques, est une suffisante garantie de l'attention et de la sincérité que nous apporterons à l'analyse de ses ouvrages, à l'appréciation de sa doctrine » ; et s'attachant à la caractériser comme philosophe, il conclut que « le fond même de sa doctrine est la plus haute affirmation de la pensée humaine, la plus ancienne et la plus récente, la plus savante et la plus vraie ».

Cet opuscule parut au Mans en 1839. L'année précédente, il y avait été appelé pour rédiger le *Courrier de la Sarthe* ; il devint bibliothécaire de la ville ; et cela ne fut pas sans influence sur la direction nouvelle de ses travaux. Il entreprit l'*Histoire littéraire du Maine*, entreprise

restons fidèle à l'ancien usage, fortement maintenu et motivé par Victor Leclerc : il s'agit du livre et non de la chose.

qui n'était pas nouvelle. Dans les deux derniers siècles, des religieux, des prêtres, des chanoines du pays s'y étaient voués. Notre jeune novice en érudition se fait un devoir de leur rendre hommage, surtout au bénédictin Jean Liron et au savant auteur de la *Concordance de la bibliothèque de Saint-Vincent*, au Mans, le vénérable dom Genes, qui paraît avoir péri dans les noyades de Carrier. Mais ce n'est pas seulement par ces auteurs de catalogues méthodiques qu'il devait être en rapport avec les ordres religieux. Un bon nombre des écrivains qui rentraient dans son cadre appartenaient à ces ordres. Il le constate, tout à leur honneur, dans sa préface (1). Il ajoute, lui, l'auteur de la *Montagne* : « Les monastères, d'abord, et plus tard, les couvents ont véritablement émancipé le génie plébéien. Quelle que doive être notre reconnaissance pour l'œuvre révolutionnaire de la philosophie, ne lui accordons qu'une part équitable dans l'éducation de la société moderne, et osons dire que les ordres religieux ont peut-être plus contribué que toutes les écoles philosophiques au progrès des idées, des mœurs et des institutions (2) ». Il insiste sur l'impulsion que donnait au mouvement littéraire le travail soutenu et assuré de ces congrégations. En regard de ces grands centres

(1) « Quand nous avons étudié, dit-il, les *Annales littéraires de la France* pour y rechercher les écrivains originaires du Maine, nous avons tout d'abord remarqué qu'ils appartenaient, pour le plus grand nombre, à tel ou tel ordre religieux. Laissant au clergé séculier la direction morale des consciences, quelques ordres s'étaient attribués spécialement l'éducation et le gouvernement des intelligences, et il faut reconnaître qu'ils se sont bien acquittés de cette tâche » (p. 12).

(2) Pp. 9-10.

d'étude, réunis souvent dans une même ville, comme on les trouvait alors au Mans, une société d'agriculture, sciences et arts pouvait lui paraître bien peu de chose (1). Il ne

(1) « La jeunesse s'ignore elle-même. Aujourd'hui, au sortir de vos gymnases communaux, tout la dissuade de suivre une carrière qui est chez vous sans profit et sans honneur ; mais, qu'on se représente bien, dans une ville de population moyenne, cinq ou six confréries savantes, richement dotées, justement vénérées par le commun, appelant à elles tous les hommes de bonne volonté, pauvres et riches, nobles, bourgeois et manants, et les stimulant de toute façon aux études littéraires, soit par l'attrait de la gloire mondaine, soit par la perspective des charges les plus considérables de l'Église et de l'État, soit par la garantie de la récompense promise dans le ciel aux zélés serviteurs de Dieu. Que de vocations ne devaient pas être déterminées par ces puissants motifs ? Oui, les temps sont changés, il faut le reconnaître. Dans la ville où nous écrivons ces lignes, il existe encore une association agricole et littéraire qui occupe assez utilement ses loisirs, mais qui, nous pouvons l'apprécier, a des prétentions fort modestes et s'inquiète peu de présider à notre mouvement intellectuel. Est-il besoin de rappeler combien l'Église avait constitué dans cette ville de vastes ateliers de travail où toutes les aptitudes trouvaient leur emploi ? » — Et il signale l'ordre de Saint-Benoît, avec les deux abbayes de Saint-Vincent et de la Couture : « Au moment où la suppression des couvents fut décrétée, Saint-Vincent comptait encore parmi ses hôtes les savants les mieux famés dans la grande famille bénédictine. Ils étaient sur le point de confier à la presse quelques volumes de cette *Histoire littéraire de la France* que l'on regarde avec raison comme l'ouvrage le plus achevé qui soit sorti des mains d'une association d'érudits ». Il nomme encore les Dominicains, « déchiffrant, collationnant les textes, exhumant les vieux titres de la gloire française enfouis dans les archives des monastères » ; les Cordeliers, plus lettrés que ne l'eût voulu saint François, « l'ordre où la théologie dogmatique a été cultivée avec le plus de zèle, où se sont formés les arbitres les plus accrédités en matière d'orthodoxie, les plus intelligents conservateurs de l'Église et de la foi » ; les Minimes, « le plus humble des ordres mendicants, mais non le moins célèbre » ; enfin des congrégations séculières, celle des Oratoriens et celle des Lazaristes... « Toutes les associations religieuses considérables en France avaient fondé quelque maison conventuelle au sein de cette ville ou dans les campagnes environnantes. On ne saurait aujourd'hui

veut certes pas revenir au passé; ce n'est pas lui qui aurait demandé de rouvrir les couvents: « Mais, dit-il, il faut bien le dire, si les couvents ont été détruits, ils n'ont pas été remplacés. » Sans nier en aucune sorte ce qu'on a fait depuis pour étendre l'enseignement, il n'est pas de ceux qui voudraient ne faire dater l'instruction populaire que de 1789, et la gratuité de l'enseignement que de nos jours. La province du Maine ne le cédait guère, selon lui, au département qui tient sa place, car il dit: « La Révolution de 1789 trouva dix grands collèges en exercice sur le territoire actuel du département de la Sarthe et environ cent écoles gratuites pour les garçons. Ces détails ne sont pas sans intérêt (p. 22). »

Par cette *Histoire littéraire du Maine*, il préludait, sans en avoir conscience, au rôle qui lui était réservé dans la rédaction de l'*Histoire littéraire de la France*. Pour cet office, comme pour le *Gallia Christiana*, il était prédestiné à continuer l'œuvre des Bénédictins.

Le premier volume de l'*Histoire littéraire du Maine* parut en 1843; et c'est de cette année que date la préface dont je viens de citer quelques passages. C'est un recueil de notices où il ne suit ni l'ordre méthodique, ni l'ordre chronologique, ayant, à mesure qu'il avance dans sa publication, à présenter des auteurs d'époque et de caractères divers; et il alla ainsi de volume en volume, le second qui

supputer, même approximativement, le nombre des jeunes catéchumènes, sortis des collèges et des écoles gratuites du diocèse, que les religieux de ces diverses confréries affranchirent des obligations de la vie mondaine, de la misère ou du travail manuel, qu'ils appelèrent à partager leur tâche, leurs études et leurs fonctions » (pp. 10-14).

parut en 1844, le troisième en 1846, le quatrième en 1852, Mais bien des choses s'étaient passées avant qu'il en arrivât là.

En même temps que bibliothécaire du Mans et même avant de l'être, il était, nous l'avons dit, rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe*; or ses idées politiques s'accordaient mal avec celles de l'administration municipale. En 1845, la place de bibliothécaire lui fut retirée (1).

Il revint à Paris où il retrouva facilement sa place dans l'opposition républicaine. Le *Dictionnaire politique* de Pagnère, publié en 1848, contient de lui nombre d'articles sur les choses principales et sur plusieurs des hommes de la Révolution : *Révolution*, *Convention*, *Représentants du peuple*, *Girondins*, « parti d'alluvion » qui lui est peu sympathique; *La Terreur*, — article que je ne signerais pas, bien qu'il m'accorde que « la Terreur n'est pas l'inévitable prologue de toute réforme constitutionnelle », — et beaucoup d'autres: le dictionnaire portant la date de 1848, ces articles doivent être des trois ou quatre années qui ont précédé (2). Il écrivait aussi dans les journaux, notamment dans le *National*. Il se trouvait donc au premier rang des journalistes républicains, lorsqu'éclata la révolution de

(1) A son séjour au Mans se rattachent plusieurs publications :

Ménage (Gilles), seconde partie de *l'histoire de Sablé*, publié d'après le manuscrit du Mans, d'abord dans l'*Annuaire de la Sarthe*, puis en un petit volume in-12, Le Mans, Monnoyer (1844); et le *Manuel du clergé ou Examen de l'ouvrage de M. Bouvier, évêque du Mans*, Dissertatio in sextum Decalogi præceptum. In-8, 1844, au bureau du *Courrier de la Sarthe*.

(2) Il publia aussi, dans les *Nouveaux résumés* de Pagnère : *l'Histoire de la Pologne depuis son origine jusqu'en 1845*; suivie de notices sur ses grands hommes (1846).

février. Un des premiers actes du nouveau ministre de l'Instruction publique, Hippolyte Carnot, fut de le nommer « conservateur des manuscrits français et en langues modernes à la Bibliothèque nationale en remplacement de M. Champollion-Figeac, révoqué de ses fonctions » (1^{er} mars 1848).

Il entra donc révolutionnairement à la Bibliothèque, et plusieurs des conservateurs-adjoints, membres de l'Institut, comme Guérard, Paulin Paris, devaient trouver le procédé un peu vif; mais ils ne pouvaient s'en prendre qu'au ministre qui plaçait au-dessus de tous les titres celui de républicain de la veille : d'autres ont pu s'en apercevoir aussi — à leurs dépens. Hauréau, par son caractère droit, sut se faire accepter de ses collègues; il ne tarda point à gagner la confiance de l'administrateur général, M. Naudet, dont il fut le bras droit dans la répression de tous les abus. Il ne craignait pas, à cet égard, de blesser les susceptibilités les plus chatouilleuses; mais, comme il savait s'y prendre! Il écrivait à M. Cousin :

Bibliothèque nationale, Paris, 13 juin 1849.

MON CHER MAÎTRE,

Permettez-moi de prendre le ton et le sourcil d'un conservateur de manuscrits pour réclamer de vous quelques-uns de nos volumes que vous avez depuis bien longtemps entre les mains.

J'adresse la même requête à tous les emprunteurs qui tardent beaucoup trop à restituer, et je m'expose bravement aux coups que vont me porter quelques-uns de vos voisins, MM. de l'Académie des Inscriptions. Partagez mon indignation contre eux : il y en a qui détiennent nos manuscrits *depuis un quart de siècle* et qui s'obstinent à ne pas les restituer. C'est un véritable scandale ! Je ne vous compte

pas, mon cher Maître, au nombre de ces grands coupables; cependant, permettez-moi de vous faire remarquer que vous avez certain manuscrit depuis treize ans... Mais il me suffit de penser à M. Quatremère pour ne vous adresser aucun reproche.

Votre très humble et très respectueux serviteur.

B. HAURÉAU.

Treize ans! c'est beaucoup; mais quelques-uns de ces MM. de l'Académie des Inscriptions, un quart de siècle! Et M. Quatremère! — M. Cousin a conservé cette lettre. Est-ce pour faire une pénitence publique de ses treize ans, ou pour s'excuser par les vingt-cinq ans des autres? — La lettre est restée parmi les autographes de sa Bibliothèque, au moins comme un avis à qui la garde.

Hauréau se trouva bientôt en mesure de rendre d'autres services aux bibliothèques publiques. On n'avait pas oublié dans la Sarthe l'ancien rédacteur du *Courrier*, le bibliothécaire destitué en 1845. Aux élections complémentaires du 4 juin 1848, le département, ayant deux représentants à élire, nomma le citoyen Lorette par 31 123 suffrages et le citoyen Hauréau par 26 857. « Le citoyen Louis Bonaparte, qui a obtenu le plus de suffrage après les deux élus, dit le rapporteur de l'élection, n'en a obtenu que 19 390 (1) »: — il était élu ailleurs, et ne devait pas s'en tenir là! Disons tout de suite qu'à l'Assemblée Constituante. Hauréau ne se montra pas jaloux d'être de la Montagne. Il s'effaça, volontairement, je n'en doute pas, dans les débats publics. On le voit réclamer contre ce qu'il y avait d'exagéré dans

(1) *Comptes rendus de l'Assemblée Nationale*, 12 juin 1848, t. I, p. 788.

certaines réductions de crédit touchant les bibliothèques de Paris au budget rectifié de 1848 et au budget de 1849(1). Après cela, je ne relève plus dans les *Annales* ou dans les tables du *Moniteur* qu'une parole, jetée au cours d'un débat sur une pétition adressée à l'assemblée par le Club des Amis du peuple de Philippeville (province de Constantine): « Messieurs, le droit de pétition est un droit individuel, et je ne comprends pas comment une pétition est adressée à cette Assemblée sous cette désignation : « Le club de tel endroit(2) ». — Décidément, cette interruption n'était pas d'un montagnard.

Il ne paraît pas s'être représenté aux élections pour l'Assemblée législative en 1849. Il trouvait mieux à employer son temps à la Bibliothèque nationale et dans ses travaux de cabinet. Il publia en 1850 un mémoire sur *la Philosophie scolastique*, qui lui avait valu en 1848 le prix sur la question posée en 1845 par l'Académie des sciences morales et politiques; il avait eu soin de bien indiquer les bornes dans lesquelles il avait dû se tenir selon les con-

(1) Il échoua dans son intervention en faveur de la Bibliothèque de la Sorbonne et fut plus heureux pour la bibliothèque Sainte-Genève. Il ne réussit point, malgré les arguments les plus péremptoirs, à faire repousser une réduction de 65 716 francs sur un crédit extraordinaire et transitoire demandé pour la Bibliothèque nationale au budget de 1849 (*): la Commission demandait une réduction de 65 à 66 000 francs, alléguant que l'on pouvait diminuer d'autant le crédit affecté à l'accroissement des collections; Hauréau répondait que ce crédit n'était que de 34 000 francs et qu'ainsi la réduction affecterait l'annuité consacrée à la confection du catalogue.

(2) Séance du 11 décembre 1848, *Moniteur* du 12, t. III, p. 3536.

(*) Séances des 10 et 14 novemb. 1848. *Annales de l'Assemblée Nationale*, t. V, p. 436-438 et 543-546.

ditions du concours : « Nous n'offrons pas au public une histoire de la philosophie scolastique, mais un mémoire sur *l'époque classique* de cette philosophie. »

Il fit paraître en 1851 dans la *Liberté de penser* un article sur *Anselme le Péripatéticien*, auteur dont l'origine, le temps et la personne avaient soulevé beaucoup de controverse et qu'il prouve être, d'après des renseignements généalogiques certains, Anselme de Besate (1), qui dut écrire son livre, la *Rhetorimachia*, de 1049 à 1056. On y trouve, dit-il, les renseignements les plus anciens qui nous soient parvenus sur la renaissance des études philosophiques en Italie (2). Il publia la même année *deux anciens catalogues des œuvres de Hugues de Saint-Victor* (3). Dans un nouvel examen de l'édition de ses œuvres qu'il publia, en 1859, avec deux opuscules inédits (4), il disait de l'auteur : « Hugues, chanoine, puis écolâtre de Saint-Victor de Paris, fut dans les églises, dans les cloîtres, dans les écoles du moyen âge le plus renommé des nouveaux docteurs jusqu'à la venue de saint Thomas (5). » Des nombreux ouvrages qui portent son nom, plusieurs

(1) Dans le Milanais : parent d'un évêque de Luques et d'un évêque de Turin.

(2) La *Liberté de Penser*, Revue démocratique, t. VII (1851), p. 406-416.

(3) *Bulletin des Comités historiques*, juillet 1851, p. 177; reproduit dans la *Patrologie* de Migne, t. CLXXV, p. 142, sous ce titre : *Catalogi duo veteres operum Hugonis a Sancto Victore*. Primus edidit et notis illustravit B. Hauréau.

(4) PAGNÈRE, 1859, in-8°. Il en donna une nouvelle édition en 1884 à la librairie Hachette.

(5) « Le même siècle, ajoutait-il, avait produit Abélard et saint Bernard. Mais Abélard mourut cachant sa tête proscrite... Quant à saint Bernard, si le nom de ce moine éloquent, de cet impétueux vengeur de l'orthodoxie déjà

sont apocryphes : « Il faut donc, disait-il, dresser enfin un catalogue exact de ses ouvrages authentiques. Nous l'avons entrepris : entreprise laborieuse et peut-être téméraire ; mais nous espérons qu'on nous saura gré de l'avoir osée, alors même que de plus heureuses enquêtes auront signalé l'imperfection des résultats, que nous aurons obtenus (p. 2-3). » — Et il passe à cet examen.

Le coup d'État du 2 décembre le fit sortir de la Bibliothèque nationale : on peut être sûr qu'il n'attendit point qu'on l'en expulsât. Il ne fit que se livrer plus entièrement à ses études de prédilection. En 1852, il achevait la première édition de son histoire littéraire du Maine par la publication d'un quatrième volume. Excellent latiniste, il donna aussi plusieurs traductions à la collection des *Classiques latins* de Nisard (1) : c'est une des ressources auxquelles devait recourir plus d'un homme de lettres,

menacée, est aujourd'hui plus connu que celui de notre Victorin, c'est une célébrité qu'il doit principalement aux chroniques. Saint Bernard ayant pris une part considérable à toutes les grandes affaires du temps, les chroniqueurs ont cru devoir nous raconter les moindres circonstances de sa vie, et ils n'ont pas même exactement enregistré la mort du chanoine qui avait consacré tous les jours de son humble et paisible existence à l'étude et à la prière. Mais consultez les théologiens du temps, S'ils connaissent et vénèrent saint Bernard, ils le citent peu, tandis que Hugues de Saint-Victor est, à leur jugement, la *harpe du Seigneur*, l'organe du Saint-Esprit, le philosophe chrétien par excellence, un autre saint Augustin (p. 1-2). » — Cela n'empêche pas que saint Bernard ne soit incontestablement un plus grand personnage dans le monde du XII^e siècle, qu'il ne l'est dans l'Église de tous les temps.

(1) La *Pharsale*, éd. Nisard, avec traduction et une vie de Lucain, 1855. On ne nomme pas le traducteur ; mais il est indiqué dans la table du volume de Sénèque (1859) : « *Facétie sur la mort de Claude César, vulgairement appelée Apocolokyntose*, traduction nouvelle par M. Hauréau, auteur de la

(universitaire ou non), mis à l'écart par le coup d'État. Il fit aussi deux monographies d'un caractère original : *Charlemagne et François I^{er}*.

François I^{er} et sa cour : portraits, jugements et anecdotes (1853) (1), tel est l'objet et le plan de ce petit livre ; rien ou presque rien de la politique ou de la guerre ; tout en portraits et en anecdotes : François I^{er} dans ses résidences officielles, comme Amboise qu'il tenait de Charles VIII et Fontainebleau qu'il créa ; les *reines*, les *princesses* et les *dames* ; les *hommes d'épée*, les *hommes d'église*, deux professions bien éloignées, mais, grâce au concordat de 1516, il se faisait le plus étrange passage de l'une à l'autre ; les *savants* et les *poètes* : François I^{er} aurait pu fonder l'Académie française cent ans avant Richelieu, et même l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comme il fonda le collège de France : Guillaume Budé et Robert

traduction de la *Pharsale* de Lucain. » Dans cette autre traduction, il met en vers la *nenia* que l'auteur prête à Claude mourant :

*Fundite stetus,
Edite planctus,
Fingite luctus.
Resonet trisli
Clamore forum.
Cecidit pulchre
Cordatus homo, etc.*
O cris, ô perte, ô douleurs
De nos funèbres clameurs
Faisons retentir la place.
Que chacun se contrefasse,
Crions d'un commun accord
Ciel ! le grand homme est donc mort !

(p. 382.)

(1) L'édition de 1853 est anonyme ; la seconde, 1855, porte le nom de l'auteur.

Étienne n'y auraient pas fait mauvaise figure, non plus qu'Érasme, comme associé étranger; enfin, les *Fous* et les *Astrologues* : car ils avaient leur place à la cour. Sous ces différents titres, les *portraits* ne manquent pas; les *jugements* non plus ne font pas défaut, justes et sévères en matière de persécution religieuse; mais ce qui domine, ce sont les anecdotes : Brantôme et Marguerite de Navarre, sans oublier Marot, lui en fournissent largement. Ces anecdotes, Hauréau les reçoit ici de toutes mains, pourvu qu'elles soient piquantes, sauf à dire qu'elles sont peu vraisemblables, si en effet elles ne le sont pas. La critique a réservé ses droits, et l'amusement du lecteur n'y a rien perdu.

Le *Charlemagne* est comme le *François I^{er}*; c'est *Charlemagne et sa cour* (1854) : tableau général où l'auteur représente à grands traits le fameux empereur dans sa vie privée et dans sa vie publique, restaurateur des lettres, législateur et conquérant; puis, ses femmes, ses neuf femmes, épouses en titre ou de la main gauche, comme on dit, mais successives; point de bigamie, ni de bâtards, ses fils, de l'une et l'autre « main », ayant les mêmes droits. Des chapitres sont aussi distinctement consacrés à ses enfants : aux fils parmi lesquels Louis le Débonnaire inspire à l'auteur une très vive sympathie; aux filles dont les mœurs ne sont pas en tout point édifiantes : aux officiers du palais et à l'École palatine. Il montre comment Charlemagne entendait diriger non pas seulement l'École, mais l'Église (1).

(1) « Lorsqu'il n'avait pas un trop vif souci des choses de la guerre, Charlemagne aimait à apprendre comment se comportait son église, fai-

« Jusqu'où, dit-il, ne s'étendait pas alors la compétence du pouvoir civil en matière de religion ! Se présentant un jour à sa chapelle au moment où l'on allait baptiser quelques enfants, Charlemagne les interroge, et reconnaît qu'ils ne savent pas convenablement l'oraison dominicale et le symbole. Usurpant alors, pour employer le langage des canonistes modernes, usurpant les fonctions de l'évêque, il interrompt la cérémonie, renvoie les enfants dans leurs familles, et leur interdit de revenir à la fontaine sacrée tant qu'ils ne seront pas mieux instruits » (p. 173-174). Ici encore aux faits précis, l'auteur entremêle volontiers les anecdotes, puisant à pleines mains dans le moine de Saint-Gall, dont il n'ignore point le peu de valeur historique, mais il est si amusant ! Notre confrère l'apprécie fort, sinon en historien, du moins en artiste, car il est artiste lui-même, et il signale quelquefois les tableaux à faire ; par exemple, quand il montre le grand empereur présidant au chant des clercs dans sa chapelle et indiquant lui-même les reprises ou la fin d'une leçon : « Ce récit, dit-il, doit être exact. On y voit si bien tous les personnages désignés remplir leur rôle, qu'on les représenterait aisément sur la toile. Ce serait une curieuse peinture, et qui saisirait tous les regards par l'énergie de sa couleur locale : Charlemagne enseignant la psalmodie, un bâton à la main,

sait des réglemens pour la discipline et dictait même des articles liturgiques ; ou bien encore, mandant auprès de lui les évêques, les abbés mal notés, il ne leur épargnait ni les réprimandes, ni même, au besoin, les châtimens. Ainsi, dans plusieurs de ses capitulaires, il recommande à ses clercs d'étudier les Écritures, et de croire fermement au mystère de la Trinité, etc. » (p. 173).

et touchant de ce bâton l'épaule des clercs qui doivent entonner les répons... *Heu! qualis facies*, comme dit le poète, *et quali digna tabella* (p. 176).

Le Charlemagne et le François I^{er} font partie de la *Bibliothèque des Chemins de fer*. Celui qui s'en sera muni, en allant de Paris à Marseille ou à Bordeaux, est assuré de faire agréablement le voyage.

Mais il n'écrivait pas seulement pour cet ordre de lecteurs. L'histoire des lettres et de la philosophie au moyen âge était toujours l'objet de ses prédilections. Il remontait au delà de Charlemagne dans ses *Écoles d'Irlande* (1) : c'est un aperçu de cette culture grecque et latine, conservée, dès le VI^e siècle, en Irlande, par les successeurs de St-Patrice, pieuse colonie chrétienne qui, répandant ses missionnaires dans les provinces occidentales de l'Empire romain envahies par les Barbares, donna à la Gaule saint Colomban, au temps de Frédégonde, et des maîtres jusqu'à l'époque de Charlemagne. Il descendait à l'âge suivant dans sa notice relative au *Commentaire de Jean Scot Érigène sur Martianus Capella* (2). Il ne sortait pas du

(1) Extrait du *Complément de l'Encyclopédie moderne*, publié par MM. Firmin Didot, t. VI (1837), p. 525-539.

(2) Manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, n° 110. Voir *Notices et extraits des manuscrits*, t. XX, 2^e partie (1862), p. 1-39 (le tirage à part est de 1861). — S'appuyant de l'histoire de Richer « écrite sous les yeux et presque en l'honneur de Gerbert », il fait cette observation, que « dans l'école restaurée de Reims, vers l'année 985, il y avait en France des régents de philosophie qui déjà lisaient et commentaient devant leurs élèves tous les écrits d'Aristote, de Porphyre et de Boèce que nous retrouverons au milieu du XII^e siècle », et, remontant plus haut, il établit que, « qui veut connaître les origines de la philosophie scolastique doit interroger avec soin les commentaires sur Martianus Capella, antérieurs au temps de Gerbert » (p. 1-3). De

cercle de ces études, quand il publiait (1861) ses *Singularités historiques et littéraires*, titre emprunté au dominicain dom Jean Liron, mais recouvrant toute autre chose. *Singularités*, c'est le mot français que, par amour du grec, nous avons relégué pour dire *Monographies*. Notre confrère, ami du français, avant tout, le reprend et l'applique à un recueil de morceaux divers, les uns déjà publiés séparément (*Écoles d'Irlande, Anselme le Péripatéticien*), les autres encore inédits (*Théodulfe, évêque d'Orléans, Odon de Chuny, etc.*). Les *Singularités* de dom Jean Liron avaient été, dès leur apparition, si bien goûtées que le premier volume, publié en 1734, fut suivi de trois autres jusqu'en 1740. « Notre volume, ajoute Hauréau, aspire au même genre de succès : qu'il l'obtienne, et nous ajouterons à ces notices historiques et littéraires d'autres notices sur des hommes, sur des faits ignorés ou mal connus. »

D'autres morceaux, qu'il ne réimprima pas en volume, mais qu'il réunit dans un recueil factice d'un véritable intérêt, ce sont les articles qu'il avait publiés, vers ce même temps, dans les journaux (*le Siècle, le Courrier du dimanche, le Temps*) : articles de critique littéraire, où ses

ces commentaires inédits il estime que le plus curieux devait être celui de Scot Érigène ; il croit le trouver dans le manuscrit n° 1110 du fonds latin de Saint-Germain-des-Prés, et il ajoute : « Un commentaire de Jean Scot sur un traité qui a pour sujet principal la définition des sept arts libéraux ne peut manquer d'intéresser tous les érudits. Tout le monde doit être en effet désireux d'apprendre quelles étaient les opinions professées à l'école du palais sous le règne de Charles Chauve, tant sur la grammaire que sur la rhétorique, la musique, la géométrie, par cet homme vraiment extraordinaire. Mais il est surtout célèbre comme philosophe, c'est sa philosophie si mal notée qu'on veut connaître. » Et il reproduit toutes les gloses de Jean Scot sur la dialectique, en y joignant quelques remarques (p. 7 et suiv.).

tendances philosophiques et politiques se produisent avec la franchise qui lui était naturelle et la mesure qui tempérait la rigueur de ses jugements (1). Nous nous arrêterions volontiers à ce recueil dont toutes les pages ont eu jadis la grande publicité de la presse quotidienne, mais qui, aujourd'hui, par le mode de sa composition et sa rareté, a toute la valeur d'un manuscrit : *L'Histoire de Charles VII et de Louis XI*, restituée par Jules Quicherat, qui l'a publié, à Bazin, évêque de Bayeux, un chroniqueur qui parle des rois en toute liberté et sait faire de l'histoire un enseignement moral (2) : — *Les philosophes qui enseignèrent à Rome depuis la mort de Cicéron jusqu'à la mort de Néron* (Thèse latine de C. Aubertin) et *Les beautés de la Pharsale*, traduites en vers par Bignon, occasion de flétrir le despotisme à Rome (3) ; — *L'Histoire de la liberté politique en France*, par Jules de Lasteyrie (4), sujet d'une application plus immédiate à notre pays (5). Signalons-en quelques autres encore où sa pensée s'accroît davantage :

(1) *Mélanges critiques. Bibliothèque nationale*, 8 Z 14509.

(2) *Le Siècle*, 4 octobre 1857.

(3) *Le Siècle*, 7 janvier 1858 et 14 décembre 1859.

(4) *Courrier du dimanche*, 14 avril 1860.

(5) « Rien de l'antique liberté ne subsiste plus dans un État qui, tout entier, est un homme. Mais voici les signes précurseurs d'une révolution nouvelle :

*Per lucos vox exaudita silentes
Ingens.*

une voix sort des sépulcres, et trouble le silence de la nuit ! Aux accents de la liberté qu'ils ont reconnue, les peuples s'agitent, l'opprimé relève avec une lenteur circonspecte son front longtemps courbé, et fait le dénombrement des oppresseurs. Encore un peu de temps, et le dernier des formidables remparts de la tyrannie tombera foudroyé par la liberté. »

En politique, à l'intérieur, il voudrait modérer les tendances d'Élias Regnault qui pousse à la décentralisation dans son livre : *la Province, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être* (1) : il lui suffit de condamner l'excès du contraire : « Perfectionnons ainsi l'édifice construit par nos pères, ne le détruisons pas ». A l'extérieur, il se rallie à l'opinion de Terenzio Mamiani qui voudrait fonder un nouveau droit public européen sur les bases de la souveraineté nationale : noble et impuissante tentative en face du principe : La force prime le droit (2). Il est pour toutes les libertés, même pour les libertés de l'Église gallicane, fort compromises par le concordat de 1516 (3) ; mais il n'est pas pour l'Église libre, comme l'entendait le chapitre dégénéré de Saint-Thomas à Strasbourg (4). Ennemi de toutes les persécutions et surtout des persécutions religieuses, comme il le montre dans son article sur les *Mémoires de l'intendant Nicolas-Joseph de Foucault*, qui eut son rôle dans les suites de la révocation de l'édit de Nantes, il n'a rien des passions aveugles du parti révolutionnaire contre l'Église. Très contraire, comme libéral, à ce qu'on appelle le cléricalisme, c'est-à-dire

(1) *Le Siècle*, 24 juin 1861.

(2) *Des traités de 1815 et d'un nouveau droit européen*. (*Le Siècle*, 5 août 1862.)

(3) *Le Temps*, 26 janvier 1865.

(4) *Histoire du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg*, par Charles Schmidt (*le Siècle*, 3 avril 1861). C'était un monastère fondé par des moines irlandais, puis occupé par des chanoines qui finirent par trouver plus commode de vivre chacun chez soi, même de se faire remplacer au chœur par des chapelains ; ayant chacun leur lot dans les biens de la communauté, mais faisant, à son profit, la banque : un monastère devenu maison de banque ! un tel chapitre avait grand besoin d'être réformé : il entra dans la Réforme.

à la domination de l'Église dans l'État, il prendra, au besoin, parti pour les papes contre un chrétien catholique, libéral aussi, comme Arnaud (de l'Ariège) qui, dans son livre sur l'*Italie*, estime que la cause principale de ses malheurs a été l'établissement du gouvernement temporel des papes, et va « jusqu'à déverser les plus fortes injures sur le plus éminent des papes, sur Grégoire VII; jusqu'à l'appeler, par exemple, un despote et un fléau de l'humanité ». — « Ce langage, déclare notre confrère, est outré;... oui, ce langage est d'une dureté qui va jusqu'à l'injustice. Les rois ne peuvent plus aujourd'hui tout ce qu'ils veulent... » — Il rappelle que l'on a des moyens de les contenir. Il reconnaît qu'il y a eu des papes indignes, « et nous sommes prêts, dit-il, à les nommer; mais nous serions un peu plus embarrassés de nommer dans le même temps des rois honnêtes. » Et ne cherchant plus ici à tempérer l'expression de sa pensée : « Ne me demandez pas de prendre parti contre Grégoire VII, ce moine austère, fils d'un pauvre charpentier toscan, élevé par l'éclat de son mérite au trône pontifical, quand je le vois ordonner au fils d'Henri III, héritier de l'Empire par droit de naissance, de corriger une vie cynique et de ramener à la couche nuptiale une femme outragée, ou défendre à ce même vaurien de mettre à l'enchère les dignités ecclésiastiques, pour en dévorer le prix avec une cohue de gens de sa race, imitateurs impudents de ses mœurs. Entre ces deux hommes nés pour se combattre, et qui ont si longtemps agité l'Europe par leurs discordes, celui que j'appelle le fléau de l'humanité, ce n'est pas le pape, c'est l'empereur(1). »

(1) *Le Temps*, 3 septembre 1864.

Dans ses articles de philosophie, sur les *Ennéades des Plotin*, par Bouillet, sur l'*Introduction aux œuvres de Spinoza*, sur les *précurseurs et les disciples de Descartes* par Saisset, il n'a pas une doctrine moins nette et moins ferme. Il est franchement spiritualiste, répudiant tout système qui compromet la personnalité de Dieu et celle de l'homme; il veut que la philosophie se renferme dans les limites de la raison, et la raison, ajoute-t-il, a des limites au delà desquelles elle s'égaré : « elle est au pays des chimères; c'est l'imagination qui ordonne tout ». Il cite, à ce propos, un curieux entretien qu'il eut en 1841 avec Lamennais dans sa prison (1). « J'écoutais, dit-il, avec respect cet âpre et vigoureux dialecticien, qui daignait, par de bienveillants conseils, éclairer, contenir ma jeunesse trop prompte à la censure. Après avoir longtemps écouté, je ne pus cependant me défendre d'exprimer en deux mots, timides, réservés, que les principes si clairs, les déductions si correctes de l'illustre docteur conduisaient, par un chemin connu, à l'abîme appelé panthéisme. Je vois encore à ce mot briller le regard pénétrant de M. de Lamennais, son front mobile se contracter, et de sa bouche j'entends sortir ces paroles fermement articulées : « Le panthéisme, dites-vous. Assurément toutes les philosophies y conduisent... » Je frémissais... « toutes les philosophies, poursuivit-il, qui ne reconnaissent pas les limites naturelles de la raison. » — « Où se trouvent donc les limites naturelles de la raison? ajoute Hauréau. Un poète nous les montre.

(1) Le 26 décembre 1840, Lamennais avait été condamné par la Cour d'assises à un an de prison et 2000 francs d'amende pour son écrit : *Le pays et le gouvernement*.

C'est un poète du XII^e siècle, homme de goût, homme d'esprit, conteur aimable, théologien un peu libre pour son temps, et philosophe chrétien. Il suppose que la Nature, ayant formé le dessein de créer un nouvel homme, appelle les Vertus à son aide, et qu'une des Vertus, la Prudence, est envoyée par elle en ambassade vers la Cause des causes, sur un char fabriqué par les sept Arts libéraux et conduit par la Raison. Le char monte, et, dirigé vers le ciel, il traverse, sans rencontrer aucun obstacle, toutes les régions qui séparent la terre des étoiles. Mais, au delà des étoiles, les cinq chevaux attelés au char de la Prudence, c'est-à-dire la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher, bondissent, se cabrent et, résistant à la Raison qui veut encore les pousser en avant, menacent de la précipiter avec sa compagne. Il leur est interdit d'aller plus loin, et ils sentent le frein de la Nature. Alors descend des sphères plus hautes une jeune fille aux traits célestes, qui se chargera volontiers de conduire la Prudence jusqu'au terme du voyage, mais quand elle aura congédié la Raison. Cette jeune fille est la Théologie.

« Nous n'avons pas besoin de commenter cette allégorie d'Alain de Lille, continue notre critique. Elle signifie clairement que, dans la région supérieure à celle où s'exerce l'expérience, la raison se trouble et n'est plus un guide sûr. Elle exprime, de plus, en des termes exacts, que l'empire de la théologie commence où finit celui de la philosophie mondaine, c'est-à-dire au point de l'espace où la raison va s'égarer, ne connaissant plus le chemin (1). »

(1) *Le Siècle*, 19 février 1861.

Va-t-il se donner à la théologie? Non, il laisse ce domaine à qui de droit. Il reste philosophe, mais il veut mettre les disciples de Descartes en garde contre les extrémités où ils peuvent se laisser entraîner; « Déclarez sincèrement, résolument, dit-il, quelles sont les limites de la connaissance humaine, distinguez et séparez le domaine propre des philosophes de la vague patrie des poètes, et vous aurez vaincu le panthéisme (1). »

Hauréau s'occupait alors déjà d'un ouvrage de longue haleine; il se préparait à continuer la grande œuvre des Bénédictins : le *Gallia Christiana*.

La Révolution, en supprimant leur ordre, comme tous les ordres religieux, en avait interrompu la publication au quatorzième volume. Ce grand tableau de l'Église de France, dont le plan avait été présenté à l'Assemblée générale du clergé, en 1645, par les deux frères jumeaux Scévole et Louis de Sainte-Marthe, avait paru en quatre volumes, en 1656, par les soins de deux autres Sainte-Marthe, fils de Scévole, neveux de Louis (2). L'œuvre, nécessairement incomplète alors dans ce cadre restreint, avait été reprise en 1706, sur un plan

(1) *Le Siècle*, 4 octobre 1862. — Le recueil contient encore des articles sur les *Mémoires de littérature ancienne*, par É. Egger (*Le Siècle*, 27 octobre 1862); les *Recherches sur la Bibliothèque publique de l'église Notre-Dame de Paris*, par Alfred Franklin (*Le Temps*, 22 juillet 1863); *Les Archives de l'Empire; Inventaires et documents, Actes du Parlement de Paris* (*Le Temps*, 6 mai 1864); *Le Château de Lagrange*, par Liébert (*Le Temps*, 10 novembre 1866).

(2) Dans cette première édition, le tome I^{er}, contient les archevêques, les tomes II et III les évêques, par ordre alphabétique des diocèses, et le tome IV les abbayes, selon leur ordre alphabétique.

plus large, par un religieux de leur famille, Denys de Sainte-Marthe, bénédictin de Saint-Maure. L'assemblée du clergé voulut alors y concourir de ses deniers. L'Église gallicane y figurait, divisée en provinces ecclésiastiques, selon l'ordre alphabétique des métropoles, avec la suite de ses évêques par province et de ses abbés par diocèse. Lorsque la Révolution abolit les ordres religieux, treize volumes avaient été publiés, comprenant les provinces ecclésiastiques d'Albi, Aix, Arles, Avignon, Auch, Bourges, Bordeaux, Cambrai, Cologne, Embrun, Malines, Mayence, Narbonne, Paris, Rennes, Tarentaise et Trèves. Restaient quatre métropoles : Tours, Besançon, (*Vesuntio*), Vienne et Utrecht. Hauréau reprit l'œuvre des Bénédictins au point où la Révolution l'avait interrompue, et en 1856, secondé par la maison Didot, il fit paraître le tome XIV, contenant la province de Tours. L'Académie des Inscriptions, qui avait accepté l'héritage des travaux entrepris par les Bénédictins (*Historiens des Gaules, Histoire littéraire de la France*), mais qui, tout en commençant une œuvre nouvelle dont ils avaient conçu le projet (*Historiens des Croisades*), n'avait fait qu'appeler de ses vœux un continuateur du *Gallia Christiana*, salua cet auxiliaire qui lui venait du dehors, en lui attribuant sa plus haute récompense, le grand prix Gobert. Elle le lui décerna en 1856, et le lui continua en 1857 et en 1858 ; après un intervalle d'un an, elle le reporta de nouveau sur lui, en 1860 et en 1861, pour le tome XV, contenant la province ecclésiastique de Besançon. En 1862, elle lit mieux que de lui proroger le prix ; elle l'admit dans son sein comme membre ordinaire, en remplacement de M. Jomard

(5 décembre 1862), et ce fut désormais au nom et aux frais de l'Académie que notre nouveau confrère publia le tome XVI, comprenant la province de Vienne (1865). On n'alla pas plus loin. Trois volumes in-folio sur la Gaule chrétienne, écrits en latin par cet ancien rédacteur du *National*, sans que le commerce journalier des documents ecclésiastiques du moyen âge (c'est un témoignage à lui rendre) lui fit perdre son latin, c'était assez. On pouvait laisser la dernière province, l'évêché d'Utrecht, au zèle des Hollandais, — bons latinistes.

Hauréau, du reste, n'avait pas pris possession d'un fauteuil à notre Académie pour s'y reposer. Il y avait là une autre œuvre des Bénédictins qui se continuait par les soins d'une commission de quatre membres (1) : *L'Histoire littéraire de la France*. Il entra dans cette grande commission (1^{er} décembre 1895) lorsque la mort de notre savant et laborieux confrère Victor Leclerc y laissa une place vacante, et ce fut lui qui le remplaça en même temps comme secrétaire rédacteur. Quelle part personnelle il prit à cet important travail, et avec quel zèle il s'associait, en l'activant, s'il le fallait, au labeur des autres, c'est ce que dira dans le prochain volume, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, notre confrère M. Paul Meyer, son collègue dans la commission et son successeur dans la charge de secrétaire rédacteur. Je puis donc lui en laisser le soin, et il ne manquera pas, à cette occasion, de suppléer à ce qu'il trouvera d'imparfait dans ce que j'ai

(1) C'étaient alors MM. Paulin Paris, Victor Leclerc, Émile Littré, Ernest Renan.

dit, comme dans ce qui me reste à dire, de ses autres écrits : car c'est depuis son admission parmi nous qu'ils se produisent avec le plus d'abondance, et il n'y a pas un de nos recueils où ils ne figurent avec honneur : *Mémoires de l'Académie, Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques*, commission des travaux littéraires, commission des antiquités de la France, dont il fit le rapport en 1864 et 1865; sans parler des lectures qu'il fut appelé à faire dans nos séances publiques ou des discours qu'il eut à prononcer comme président, soit de notre Académie, soit de l'Institut tout entier en 1873 (1) et des paroles qu'il fit entendre sur la tombe des confrères décédés (2). Mais comment oublier le *Journal des Savants*, ce journal plus que séculaire, devenu en quelque sorte annexe de l'Institut? Il y entra en 1881, à la mort de M. Giraud, avec la charge de lui succéder immédiatement aussi, en qualité de secrétaire, comme il lui était arrivé dans la Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, à la mort de Victor Leclerc : tant on avait confiance dans ses qualités éminentes d'administrateur, exactitude et régularité. Il ne cessa d'en fournir la preuve dans ces doubles fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort.

(1) Dans ce dernier discours il montrait l'Institut, fondé par la Convention, en dehors de tout esprit de parti « pour reculer les limites des sciences et des arts » (expression de Condorcet dans un rapport du 24 avril 1792), toujours debout, grâce à cette haute mission au milieu des ruines que les excès des partis ont accumulées à l'entour.

(2) Voyez son discours sur Vitet comme membre libre de notre Académie, et sa notice sur Ém. Littré comme membre de la Commission de l'*Histoire littéraire de la France* (1885), *Hist. litt.* t. XXIX; ses paroles sur Mignet (1884) sur Émile Egger (1885) sur Alfred Maury (1892), comme membres du bureau du *Journal des savants*.

Il ne se bornait pas d'ailleurs aux travaux académiques. Bibliothécaire de la bibliothèque des avocats, depuis 1861, il s'était largement acquitté des devoirs de sa place, en publiant un *Catalogue des œuvres imprimées et des manuscrits* du célèbre avocat Gerbier, que possédait cette bibliothèque (1863) (1); catalogue accompagné de notes qui, en indiquant, avec la date, l'objet de chaque pièce, nous font embrasser l'œuvre entière du maître. Il donnait aussi plusieurs articles à la *Revue des Deux Mondes* : *Bernard Déléclieux et l'Inquisition albigeoise* (1868), histoire de ce moine à la parole duquel furent délivrés les emmurés de Carcassonne (2) et qui, après bien des aventures où son rôle fut quelquefois incriminé à tort, mais ne put pas toujours être justifié, finit lui-même dans les prisons de l'Inquisition à Carcassonne (3). C'est une autre victime, non plus de l'Inquisition, mais de la persécution religieuse dirigée contre la Réforme, qu'il nous présente dans un article de 1869 : Louis de Berquin, gentilhomme, docteur en théologie et conseiller du roi; traduit d'abord devant le grand conseil, mis en liberté sur ses explications, mais repris postérieurement à la bataille de Pavie, puis, après bien des vicissitudes,

(1) *Catalogue chronologique des œuvres imprimées et manuscrites de J.-B. GERBIER, que possède la bibliothèque des avocats à la cour impériale de Paris*, par B. Hauréau, membre de l'Institut, bibliothécaire de l'ordre des avocats. — Imprimé aux frais de l'ordre, Paris, 1863.

(2) Un de nos éminents confrères de l'Académie des Beaux-Arts a consacré cet épisode par un tableau du plus grand effet.

(3) Cet article qui parut dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1868, fut reproduit en un petit volume, avec pièces à l'appui (Paris, Hachette, 1877). Voyez surtout le numéro 8, contenant la sentence qui condamne Bernard à la prison perpétuelle « au pain de douleur et à l'eau d'angoisse », le samedi 8 décembre 1319.

condamné et, sur son refus d'abjurer, livré au bourreau (17 avril 1529). En 1870, nouvel article : *Une élection d'évêque au XII^e siècle* (1) ; une de ces élections qui ne se faisaient pas sans désordre, mais qui ne rendent pas notre confrère plus favorable aux concordats : « Ce qui répond le mieux aux conditions de notre nature, dit-il, ce n'est pas le despotisme, c'est la liberté. Que la liberté soit paisible autant qu'il se peut ; mais quand nous la voyons revenir à nous accompagnée de quelques agitations regrettables, considérons-les sans nous alarmer, comme un mal nécessaire, puisqu'après tout lutter c'est vivre. »

L'article paraissait au moment où l'Empire allait finir.

Notre confrère était alors profondément découragé. Il avait perdu, en avril 1868, un fils unique, marié déjà. Dans une lettre du 5 août suivant, il parlait à un de ses amis intimes de ses espérances avortées :

Comme homme et comme citoyen, lui disait-il, j'ai tout perdu. Je reste et je vis ; mais ma vie, que je m'efforce de rendre active, est stérile. Je ne me sens plus bon à rien qu'à préparer mon tombeau, ce que je fais en reprenant ceux de mes livres qui me paraissent dignes d'être corrigés et en les corrigeant le mieux que je puis ; c'est une occupation triste et bizarre...

Mais ce qu'il avait perdu comme citoyen, était-ce à jamais perdu ? Il aimait tant la liberté qu'il aurait été heureux de la retrouver, même sous l'Empire. Quand Napoléon III parut vouloir tempérer son pouvoir absolu (2), Hauréau,

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} août 1870, p. 549.

(2) Projet de sénatus-consulte, déposé le 4 août, voté le 8 sept. 1869.

loin de partager les idées de ceux qui s'en alarmaient comme d'une mesure qui pouvait prévenir sa chute, écrivait au même correspondant, le 6 août 1869 :

Je n'éprouve aucun embarras à vous répondre, touchant les choses politiques, que je préfère beaucoup aussi les réformes aux révolutions. Je n'ai pour l'Empereur aucune reconnaissance, c'est bien entendu. Il nous rend beaucoup moins qu'il ne nous a pris; mais ce qu'il nous rend a, certes, de l'importance. Le premier sentiment que me fait éprouver la réforme est celui-ci : il me semble que je rentre dans mon pays après un long exil. Je le trouve désolé et surtout mal habité; et cependant je le reconnais et j'y veux vivre.

Puis, il traçait le plan des réformes nécessaires qu'il attendait... Et ce fut la guerre qui survint!

Dès les premiers jours, il comprit toute la gravité des circonstances :

Des entrailles de la situation, écrivait-il, doit sortir ou une révolution très redoutable ou l'affermissement définitif des institutions impériales. Ce qui vient de périr irrévocablement, c'est l'Empire dit libéral (26 août 1870).

Ce fut l'Empire, sans épithète, qui s'écroula.

Le jour où le dernier ministère de l'Empire, né de la veille et destiné à mourir le lendemain, annonça la marche des Prussiens sur Paris, Hauréau, laissant à Saint-Pair la veuve de son fils et la mère de sa belle-fille, sa nouvelle famille comme il disait, était rentré dans la ville menacée (1). Un changement de fortune l'y attendait, sans

(1) Lettre sans date, écrite de Paris, le 15 septembre, d'après les nouvelles qu'elle donne de la guerre, conformes au *Journal officiel* de ce jour.

qu'il le soupçonnât. Le coup d'État du 2 décembre l'avait fait sortir de la Bibliothèque nationale. La chute de l'Empire lui fit confier une autre administration. Il fut nommé directeur de l'Imprimerie nationale ; fonctions difficiles au milieu des agitations de Paris assiégé, périlleuses au moment où, après la capitulation, s'insurgea la Commune. Il avait, au commencement du siège, partagé les sentiments patriotiques, et, il faut le dire, les illusions, patriotiques aussi, des habitants de Paris. Dans une lettre du 15 octobre, affranchie d'un timbre de l'Empire et expédiée sans doute par ballon, il écrivait encore à son ami :

Nous sommes contents de nous. Quatre fois nous avons abordé l'ennemi, deux fois nous l'avons sérieusement entamé. En somme, il n'attaque pas, ne pouvant s'établir nulle part avec quelque sécurité, et, le harcelant toujours, nous le faisons reculer. A cette heure, sa ligne d'investissement doit être au moins de trente-cinq lieues... Il n'est rapproché de nous que du côté de Meudon et de Saint-Cloud ; mais dès qu'il a voulu établir des batteries de ce côté, elles ont été sur-le-champ démontées. Nous avons successivement démoli soixante-dix-huit de ses canons avant qu'un seul ait pu tirer.

Vous ne jouirez pas d'un beau spectacle : le spectacle de Paris assiégé. Non, je n'ai jamais vu Paris si beau... Nous sommes vaillants, calmes, superbes.

Les subsistances ne manquent pas encore. La viande diminue, mais le pain et le vin abondent ; nous avons du pain et du vin jusqu'en février. Avec du pain et du vin, une population résolue, confiante, ne se rend pas.

Mais il faut qu'on y aide !

Nous sommes, il est vrai, sans nouvelles de la France. S'armet-elle ? Est-elle en mesure de combattre ? Viendra-elle bientôt inquié-

ter l'ennemi? A ces questions nous n'avons pas de réponse précise. Ce qui fait qu'il circule des nouvelles très diverses.

La situation intérieure de Paris pouvait déjà donner quelque souci :

Vous avez peut-être appris que les incorrigibles turbulents ont osé soulever des questions inopportunes, avec l'espoir de dominer Paris quelques jours. Il a suffi de faire appel contre eux au bon sens public, et l'orage s'est immédiatement dissipé, même sans coup de tonnerre. Un seul de ces drôles s'est assez compromis pour avoir été pris sur le fait... Voilà les *républicains* pour qui nous sommes des gens peu dignes de confiance !

Nos espérances furent déçues. La France avait glorieusement combattu, mais sans pouvoir arriver jusqu'à nous; et le pain nous avait manqué avant la fin de janvier. Le 24 février 1871, Hauréau écrivait à son ami :

Oui, mon cher ami, pendant quinze jours environ j'ai eu quelque espoir; mais aussitôt que les principales circonstances de la reprise d'Orléans nous ont été connues, j'ai été de nouveau désespéré. Les Allemands avaient sur nous ce grand avantage, la discipline. La discipline fait la valeur des masses...

Qu'allait devenir la France? Une nouvelle Assemblée constituante était nommée et venait de se réunir à Bordeaux. Hauréau n'en devait pas faire partie cette fois. Il avait été, un peu malgré lui, candidat à Paris :

La capitulation, dit-il, avait affolé tout le monde : repoussé comme réactionnaire par tous les vétérans de la République, je n'ai obtenu que 36 000 voix. Vous me connaissez assez bien pour savoir que je suis absolument insensible à cette injure.

Mais s'il déplore, à un point de vue purement national, le caractère des élections de Paris, il ne désespère pas de la situation :

Quant aux élections de la province, elles sont, en général, bonnes, et les premiers actes de l'Assemblée de Bordeaux sont excellents. Thiers, Dufaure, Jules Favre, présidant ensemble au gouvernement de la France, c'est l'idéal. Qu'une paix à des conditions supportables nous soit accordée, et nous aurons l'essai de la vraie république (24 février).

N'y avait-il plus d'autre raison de s'inquiéter? Son correspondant était tenté de le croire; lui aussi, non sans quelque réserve pourtant :

La démagogie, dites-vous, est vaincue. C'est aussi mon sentiment. Il faut toutefois la surveiller, car elle ne croit pas à sa défaite. Durant tout le siège, j'ai conseillé à mes amis de ne la plus ménager. Ils ont trop espéré de la persuasion; on ne persuade jamais les fous ni les coquins, et la douceur qu'ils prennent pour de la faiblesse les encourage à tout oser. Thiers est l'homme pour la répression énergique (1).

Il ne pouvait pas prévoir ce que cette répression devait être, et moins encore les déplorables événements qui la motiveraient.

Pendant que l'Assemblée se préparait à venir siéger à Versailles, l'insurrection préludait dans Paris à cette guerre civile, sous le canon des Prussiens, qui fut le crime irrémédiable de la Commune. Le gouvernement allait s'établir auprès de l'Assemblée, appelant à lui toute l'administration centrale, et notre confrère devait se rendre à cet appel. Il

(1) Même lettre du 24 février.

n'avait pas à garder un de ces grands dépôts de la science ou de l'histoire, comme le firent si bien nos confrères Delisle et Maury à la Bibliothèque nationale et aux Archives. Son matériel, à lui, c'étaient des presses, dont la Commune allait se servir pour lancer ses décrets. Il ne pouvait rester dans l'hôtel de la rue Vieille-du-Temple, — on le lui fit bien voir (1) — quand un nouveau comité de salut public allait s'installer à l'Hôtel de Ville.

De Versailles, le 26 avril, il porte un premier jugement sur cette insurrection qu'il voit à la veille de succomber :

Il y a sans doute des gens à plaindre parmi les insurgés ; ce ne sont pas tous de francs coquins, je le sais ; mais, vous me l'accorderez, ce sont les coquins qui se sont attribué le gouvernement des niais, et jamais guerre civile n'a été inaugurée avec un appareil d'aussi criminels décrets... Les actes de la Commune sont des actes infâmes.

Et l'on n'était qu'au 26 avril ! Le 26 mai il écrit :

Vous devez avoir appris la fin lamentable de cette guerre civile. Tous les instincts de destruction se sont conjurés, et Paris n'est plus qu'un amas de ruines fumantes et d'infests cadavres. Croyez-moi, le jacobinisme est pour une faible part dans ces désastres. C'est le jacobinisme qui, je le crois, a brûlé les Tuileries ; mais l'Internationale a brûlé tout le reste... Dans les conseils de l'insurrection enfin vaincue, l'élément politique a toujours eu le dessous ; c'est l'élément socialiste qui a dominé. Je suis accablé de douleur et de honte...

Il compte sur M. Thiers pour relever la France ; mais il redoute maintenant la réaction.

(1) « A vous particulièrement, j'ai à vous dire que j'ai été fait prisonnier et gardé à vue pendant une demi-heure par les satellites de votre ami Flourens. Voilà un singulier ami que vous avez là (lettre du 24 février 1871). » — *Ami* par antiphrase.

Après le siège de Paris, il aurait volontiers laissé l'administration pour revenir plus librement à ses travaux. Quand s'éleva la Commune, il ne pouvait donner suite à ce projet, sans paraître se retirer devant le péril, et lorsqu'elle succomba, il le pouvait moins encore : l'Imprimerie nationale, si éprouvée au milieu de l'insurrection, réclamait, pour reprendre son rôle, une main ferme et respectée. Il y rentra, et tout le monde s'en applaudit. Un événement d'une tout autre nature faillit l'en faire sortir.

A la suite d'un vote émis le 24 mai 1873 par l'Assemblée nationale, M. Thiers avait renoncé à la dignité de président de la République ; le maréchal de Mac-Mahon lui fut substitué, et un gouvernement nouveau prit le pouvoir. Sans plus attendre, Hauréau envoya sa démission au ministère de la Justice. C'était un grand dommage pour l'Imprimerie nationale et aussi pour notre Académie qui entretient avec elle des rapports si actifs. Un des confrères d'Hauréau à l'Institut, en même temps membre de l'Assemblée nationale, courut chez le nouveau garde des sceaux, M. Ernoul, pour arrêter les suites de cette démarche. Il n'eut pas de peine à convaincre le ministre qui n'avait pas songé à la provoquer. Il lui fut plus difficile de triompher des résolutions du directeur démissionnaire. L'incident, il faut le dire, fut tout à l'honneur de l'un et de l'autre. On a crié bien haut que le 24 mai et l'élévation du maréchal de Mac-Mahon à la présidence avaient en vue un coup d'État. Un gouvernement qui eût formé un semblable dessein n'aurait assurément pas attendu, encore moins refusé, la démission d'un pareil directeur. Il se serait bien gardé de laisser entre les mains d'un républicain aussi avéré l'Imprimerie

nationale, qui est, comme on l'avait vu au 2 Décembre, l'organe indispensable d'un coup d'État. — Hauréau garda donc ses fonctions, mais il restait sur le qui-vive, se défiant plus des autres qu'on ne songeait à se défier de lui (1).

Les soins de cette grande administration n'interrompirent jamais les travaux d'érudition de notre confrère. De 1870 à 1877, il donna une nouvelle édition, entièrement refondue en dix volumes, de son *Histoire littéraire du Maine*. En 1872, il rééditait en un volume la première partie de son *Histoire de la philosophie scolastique*, complètement remaniée : la seconde partie en deux volumes ne parut qu'en 1880 (2).

Il continuait aussi d'enrichir par de nouvelles lectures le recueil de nos *Mémoires* : *Sur le Concile de Paris de l'année 1210* (1861) (3); *l'Église et l'État sous les premiers rois de Bourgogne* (1865) (4); *Sur quelques chanceliers de l'église de Chartres* (1872) (5); *Sur quelques maîtres du*

(1) On le voit dans une lettre du 28 octobre de cette année.

(2) Le mémoire d'où cet ouvrage considérable est sorti avait été couronné par l'Académie des Sciences morales; l'ouvrage ainsi agrandi lui valut un éloge non moins précieux de l'un des membres les plus compétents de cette Académie, Adolphe Franck. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1882, p. 358.)

(3) Concile où furent condamnés, avec des doctrines panthéistiques faussement attribuées à Aristote, plusieurs adhérents de ces doctrines qui furent livrés au bras séculier. Ce mémoire parut dans la *Revue Archéologique*, 2^e série, t. X, p. 418. David de Dinan fut compris rétrospectivement dans la sentence de ce concile. Hauréau, dans un autre mémoire, a signalé l'origine de ses erreurs : *Les vraies sources des erreurs de David de Dinan* (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXIX, 2^e partie (1879), p. 319-330.

(4) Il y prend la cause des Burgondes contre les Francs, dont le triomphe lui paraît avoir été alors la victoire de la barbarie.

(5) Mémoire dont il ne fit la seconde lecture que dix ans plus tard, en

XII^e siècle (1874) (1); *les Récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge* (1875) (2); *Sur deux écrits intitulés : De motu cordis* (1876) (3); *Sur quelques traductions de l'Économique d'Aristote* (1879) (4); *Sur un Commentaire des métamorphoses d'Ovide* (1883) (5). Dans un autre mémoire, lu en 1882 (6), il rectifiait une opinion fort répandue qui rapportait un

1882 et 1883, et qui ne parut dans notre *Recueil* qu'en 1884, t. XXXI, 2^e partie, p. 63. Il y donne la suite des chanceliers qui eurent dans leurs attributions l'école de Chartres jusque vers le milieu du XIII^e siècle; notre confrère n'en partage pas les sentiments, « mais, dit-il, cela ne nous empêche pas d'avoir en grande considération l'école où ces doctrines furent professées et les régents principaux de cette école dont les écrits conservés attestent le savoir et la vaillance » (p. 64).

(1) A l'occasion d'une pièce latine, publiée par M. Wright et inexactly rapportée par lui à Walter Mapes (*Mém.*, XXVIII, 2^e partie (1876), p. 223. Elle finit par une invective contre les ennemis d'Abélard, postérieure au Concile de Sens (juin 1140) et certainement antérieure à la mort d'Abélard (21 avril 1142).

(2) *Ibid.*, p. 239. Récits qui ont pour objet de faire connaître, en vue de l'édification des fidèles et de la correction des pécheurs, ce qui se passe dans l'autre monde : non seulement la violation des commandements, mais les manquements à la discipline et l'ambition des dignités y fournissent ample matière. Un des nombreux exemples produits par Hauréau sert à montrer les peines réservées aux faux logiciens et aux *ergoteurs*. La leçon porta cette fois. Le maître se fit moine :

Linquo coax sanis, crus corvis, vanaque vanis,
Ad logicam pergo que mortis non timet ergo.

(3) *Ibid.*, p. 317, l'un d'Alfred de Sereshel, l'autre abrégé du premier par Alexandre Neckham.

(4) T. XXX, 1^{re} partie (1881), p. 463.

(5) *Ibid.*, t. XXX, 2^e partie, p. 45. Traité anonyme et, par suite, rapporté à bien des auteurs, mais que notre confrère, grâce à l'étendue de ses lectures et à la sûreté de sa critique, attribue définitivement à Chrestien Legouays de Sainte-More, comme le faisait Eustache Deschamps.

(6) *Ibid.*, 2^e partie (1883). p. 349.

liber de viris illustribus à Henri de Gand; un livre si médiocre (1) à un homme de si haute valeur, à ce philosophe « qui avait fait si grande figure au XIII^e siècle, même à côté d'Albert le Grand, de saint Thomas et de Duns Scot! » Notre confrère s'en indigna, et après avoir déduit ses raisons : « Si donc, s'écrie-t-il, il s'appelait Henri et s'il était de Gand, ce que nous ne refusons pas d'admettre, ce devait être quelque moine cloîtré, noir ou blanc, ou quelque chanoine soumis à la règle sévère de saint Augustin. Mais que désormais on ne le confonde plus avec son homonyme, le théologien abondant, le philosophe savant, ingénieux et profond, quoique selon nous dévoyé, que l'Université de Paris a surnommé le Docteur solennel. »

Il lut encore en 1885 un mémoire sur *la Vie et quelques œuvres d'Alain de Lille* (2), « un des meilleurs écrivains du XII^e siècle, dit-il, certainement un des plus originaux en prose comme en vers, et l'on ne s'étonne pas qu'il ait eu, de son vivant, la plus grande renommée. » On racontait de lui cette légende. Il se promenait le long d'une rivière, méditant sur la leçon qu'il allait faire le lendemain en public (ce n'était pas moins que l'exposition complète du mystère de la Trinité) quand il rencontra un enfant qui avait fait un trou et y versait de l'eau de la rivière. — Que fais-tu? — J'entends porter dans ce trou toute l'eau de la rivière. — C'est impossible, tu n'en auras jamais fini. — J'aurai plus tôt rempli cette tâche que vous

(1) C'est une nomenclature des écrivains ecclésiastiques les plus connus du XII^e et du XIII^e siècle.

(2) T. XXXII, 1^{re} part. (1884), p. 1.

la vôtre ». — Alain n'essaya pas de faire sa leçon. Il renonça à l'enseignement et se fit moine (1).

Les titres de la plupart de ces mémoires peuvent paraître bien sérieux, mais notre confrère excellait à relever les sujets les plus austères par quelque traits caustiques, par son *humour*, comme diraient les Anglais, qui

(1) En 1883, notre confrère a publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* un petit poème inédit de Pierre Riga. Il avait prouvé, dans sa notice sur les *Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, que le recueil des petits poèmes, intitulé *Floridus aspectus*, dont Beaugendre avait publié des extraits sous le nom d'Hildebert, était bien de Pierre Riga. Une des pièces de ce recueil a le mérite de se rapporter à un point d'histoire. C'est un débat entre le roi de France et le roi d'Angleterre, à propos de la dot de la fille du roi de France (Louis VII), fiancée au fils du roi d'Angleterre (Henri Plantagenet), savoir Henri Court-Mantel : deux enfants en bas âge (six mois et trois ans) que le roi d'Angleterre, qui en avait la garde, maria avec dispense, pour prendre la dot sans délai. Cette dot, c'était Gisors et Néaufle; le poème contient les plaidoyers des deux avocats, avec la sentence des juges qui donnent raison au roi de France. — En 1884, autre article dans le même recueil. C'est une tout autre dispute : *Disputatio mundi et religionis*. — En 1890, il publia à part : *Des poèmes latins attribués à saint Bernard* (Klincksieck, 1890, in-8). Il en avait lu en 1881 à l'Académie un premier fragment sur le *De contemptu mundi*. Il résumait ainsi les conclusions de son étude entière : « Nous avons enfin achevé notre enquête et l'on en connaît le résultat. S'il ne paraît pas douteux que saint Bernard ait fait des vers, ils sont perdus ou n'ont pas été conservés sous son nom. Voilà notre très ferme conclusion, et nous souhaitons qu'elle soit généralement acceptée.

« Saint Bernard, ajoute-t-il, fut l'ennemi le plus acharné de nos amis les philosophes, sectateurs d'Aristote ou de Platon. On nous pardonnera de lui en garder rancune. Mais ce ressentiment ne nous empêche pas de porter le plus vif intérêt à sa gloire littéraire, et elle nous semblait gravement compromise par les copistes et les éditeurs qui s'étaient arrogé le droit de nous offrir, sous son nom, tant d'œuvres de fabrique étrangère, indignes pour la plupart de voir le jour. Le vrai saint Bernard n'était pas seulement un homme d'un esprit supérieur, c'était encore un écrivain qui s'était fait, en lisant beaucoup, une langue personnelle », etc.

nous ont pris ce mot en lui imprimant un accent plus aigu. Aussi notre Académie le choisissait-elle volontiers pour la représenter dans ses séances publiques annuelles ou dans celles de l'Institut réuni. En 1868, il lut à la séance des Cinq Académies l'*Histoire d'un avertissement au lecteur*. Il s'agit d'un avertissement placé en tête du troisième volume de la *Bibliothèque historique de la France*, que la mort de l'auteur, Févret de Fontette, avait laissé inachevé ; avertissement mis là par ordre du chancelier Maupeou, sur la dénonciation d'un censeur de Dijon, l'abbé Joly, qui avait relevé dans les deux premiers volumes deux énormités ! On y lisait que l'état de ce royaume est mixte, et on y citait un recueil de maximes qui contenait, disait le texte, « une discussion hardie, mais non outrée, des droits du roi et des droits du peuple. » — « Le peuple, s'écriait dans une note le censeur indigné, n'a d'autre droit que d'être gouverné ». Tout le morceau est un spirituel persiflage de la censure et en particulier du censeur qui, après s'être vanté au chancelier de son long désintéressement dans l'exercice de ses fonctions, insinuait, en *post-scriptum*, qu'on pourrait l'en dédommager en le mettant à même, par quelque place fructueuse à Paris, de publier son livre sur *la Vie, l'Esprit et les Maximes du Cardinal de Retz*, livre où l'on pourrait être sûr que les maximes du fameux cardinal seraient bien et dûment censurées (1). — En 1883, notre Académie

(1) Notre confrère fait en outre cette observation que Fontette mourut le 16 février 1772 et que l'avertissement, rédigé à la suite de cette intrigue qui suivit sa mort, porte la date de 1771 : en sorte que c'est Fontette lui-même qui paraît s'être amendé. — Hauréau, en 1870, avait été désigné pour faire le 15 août, dans une pareille solennité, une lecture sur *la Ruine*

l'avait chargé de lire à sa séance publique *les Propos de maître Robert de Sorbon* (1). Quelques courtes citations de ce mémoire donneront une plus juste idée de sa manière.

Il commence par dépeindre le maître : « Un témoin, dit-il, digne de toute confiance, Joinville, rapporte que Robert avait « grant renommée d'estre preud'homme » ; il nous atteste en outre que, très sûr de posséder un cœur droit et de voir en conséquence les choses comme elles sont, louables ou blâmables, il était habituellement très libre dans ses discours et dans ses actes. Eh bien ! tel est-il dans les divers écrits qu'il nous a laissés, dans ses sermons et même dans ses traités dogmatiques. D'une part, honnête, très honnête, nullement casuiste, n'enseignant jamais qu'une morale, la stricte observance des dix com-

et le Rétablissement des écoles en Occident. La séance n'eut pas lieu ; d'autres ruines nous menaçaient alors. Le mémoire fut lu dans la séance trimestrielle de l'Institut, en octobre, pendant le siège de Paris. Il est donné intégralement dans nos *Comptes rendus* de cette année, p. 298-305. — En 1871 il nous lut en séance et fut désigné pour lire à la séance trimestrielle de juillet à l'Institut : *De quelques auteurs imaginaires* : Phocin, Jean de Tanley et Pierre de Lodève, nommés pour la première fois par M. Lajard dans l'*Histoire littéraire de la France* (*Comptes rendus*, p. 262 et 293). — En 1872, il faisait à la séance publique de notre Académie une lecture sur *Grégoire IX et la philosophie d'Aristote*, où il exposait comment l'interdit jeté sur la *Logique* d'Aristote par le Concile provincial de Sens (1140), puis sur sa *Physique* par le Concile provincial de Paris (1210), et sur sa *Métaphysique* par le légat Robert de Courson (1215) avait été levé le 23 avril 1231 par le pape Grégoire IX, dans une lettre à Guillaume d'Auxerre, archidiacre de Beauvais, Simon d'Authis, chanoine d'Amiens et Etienne de Provins, chanoine de Reims, lettre qui rendit leur essor aux études philosophiques, non sans profit pour l'enseignement religieux. « Albert le Grand et saint Thomas, dit Hauréau, professent que toute leur philosophie vient d'Aristote » (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXI, 1^{re} partie, p. 222).

(1) *Mém. de l'Acad.*, t. XXXI, 2^e partie (1844), p. 133.

mandements, et, d'autre part, caustique, enjoué, abondant en vives saillies, en propos badins sur le compte d'autrui. Nous ne croyons pas, ajoute-t-il, qu'on se représente tout à fait ainsi le créateur de la Sorbonne. On ne connaît guère qu'un côté du personnage. C'est pourquoi nous voulons ici montrer l'autre côté, celui qu'on ne connaît pas. »

Et il continue, relevant les traits qui le caractérisent : « Riche après avoir été pauvre et gardant le goût à la simplicité. » En cela, dit notre confrère, tous les clercs attachés à la cour ne lui ressemblaient pas : « Il faut bien, « disaient-ils, hurler avec les loups. — Non, non, leur répondait-il, vivez avec les loups, soit, mais pour les convertir « en agneaux, sinon, tenez pour certain qu'ils vous mangeront. » Il s'élevait contre le luxe des vêtements : « Pour supprimer les habits de fête, Robert eût volontiers supprimé les fêtes elles-mêmes. Aussi louait-il Guyard de Laon, autrefois chancelier de Paris et plus tard évêque de Cambrai, qui, de tous les martyrs et de tous les confesseurs, n'avait maintenu comme saints à fêter, dans le calendrier réformé de son diocèse, que saint Laurent et saint Martin (1). » Sur ce chapitre, il n'épargnait personne, pas même la reine ; mais il trouva qui sut lui répondre dans Joinville, à qui il reprochait de vouloir se vêtir plus noblement que le roi : « Sauf votre grâce, maître Robert, répliqua Joinville, cet habit de vair que je porte, mon père « et ma mère me l'ont laissé ; tandis que vous, fils de vilain « et de vilaine, vous avez laissé l'habit de votre père et de « votre mère pour revêtir un camelin plus riche que celui

(1) Saint Laurent sur son gril et saint Martin partageant son manteau !

du roi. » — « Ce débat, déjà très vif, dit Hauréau, l'allait devenir plus encore ; mais le roi s'empressa d'intervenir et prit la défense de maître Robert ; ce dont il fit bientôt après ses excuses à Joinville, lui disant à part : « Il avait « grand besoin que je l'aidasse, car il était fort ébahi. »

Il n'épargnait pas plus le luxe des festins, la passion du jeu, la licence des chansons et l'hypocrisie trop en usage à la ville comme à la cour, rappelant, à sa manière, la fable de la chauve-souris, sans y joindre, bien entendu, la conclusion que La Fontaine en tire, en guise de moralité :

Le sage dit, selon les gens :
Vive le Roi, vive la Ligue.

Mais il ne flagelle personne plus rudement que les gens de sa robe : « Ils crient au Seigneur de leur montrer sa face, et lui tournent, eux, le dos » ; moines indolents, clercs séculiers négligeant leurs offices, recteurs de paroisse trop souvent absents, pasteurs abandonnant leurs troupeaux, docteurs cherchant la vaine gloire : « Ces grands docteurs « de Paris, qui font profession d'enseigner la théologie, « ce sont, disait-il, des gens pleins d'orgueil qui, dans le cours « d'une année, ne gagnent pas une âme au Seigneur. » Hauréau ne peut s'empêcher de le trouver bien outré : « Ces grands docteurs de Paris qu'il traitait si mal, c'était Albert le Grand, Jean de La Rochelle, saint Thomas, saint Bonaventure ! » — Et les confesseurs ! Il ne les voulait ni trop complaisants ni trop sévères, et il en donnait des exemples : pour la complaisance, celui que choisissait cet ivrogne : « Quand il avait tant bu qu'il était ivre, il allait

trouver un prêtre qui, fréquentant volontiers la taverne, s'y grisait souvent, et il se confessait à lui : « Mon ami, lui disait ce prêtre, avez-vous tout payé? — Oui, répondait l'autre. — Bien, répliquait le prêtre, mieux vaut boire le sien « que celui d'autrui. » Pour la sécurité, ceux dont l'évêque Guillaume disait : « Ils ne devraient pas être portiers du « paradis; mais ils seraient très propres à garder la porte « de l'enfer, car ils n'y laisseraient entrer personne. » Notre confrère terminait cette lecture par un propos de Robert de Sorbon sur sa pratique en cette matière. Il prescrivait absolument que tous les péchés confessés fussent oubliés : « J'ai, disait-il, entendu quelques-uns des « plus grands pécheurs du monde, eh bien ! si grand qu'ait « été le pécheur qui m'ait prié de l'entendre, je l'ai toujours « aimé cent fois plus après l'avoir confessé qu'avant. »

Et notre confrère conclut sur ce mot : « Si maître Robert, dit-il, s'est souvent exprimé sur le compte d'autrui avec plus de liberté que d'apparente bienveillance, on n'a de reproches à faire qu'à sa langue ; évidemment son cœur était excellent. »

Celui de nos recueils auquel Hauréau a le plus donné est le recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*. Une analyse de ces savantes études dépasserait les bornes de ce discours. Qu'il me suffise de signaler au point de vue historique ses trois notices *sur quelques lettres d'Honorius III, de Grégoire IX et d'Innocent IV*, notices qui ont pour but principal de corriger et de compléter quelques morceaux de l'*Histoire littéraire de la France*, et ne laissent pas de servir aussi à l'histoire générale, comme on le voit, par exemple, dans les

lettres d'Innocent IV à Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum, à propos de la première croisade de saint Louis (1). Au point de vue littéraire, je signalerai encore sa

(1) *Quelques lettres d'Honorius III* (t. XXI, 2^e partie (1865), p. 162). — *Quelques lettres de Grégoire IX* (*ibid.*, p. 203). — *Quelques lettres d'Innocent IV* (t. XXIV, 2^e partie (1876), p. 157). — Dans le même volume, *Quelques écrivains de l'ordre de Grandmont* (*ibid.*, p. 247); — *Pénitentiel attribué à Jean de Salisbury* (*ibid.*, p. 269) :

Je me bornerai de même à la nomenclature des autres notices avec une brève indication de leur objet :

Le 1^{re} ogdoade de Guillaume du Bellay (t. XXIII, 2^e partie (1872), p. 195). Guillaume du Bellay avait écrit une histoire de François I^{er}, en huit parties appelées par lui-même Ogdoades. Le roi l'avait prié de la mettre en français : il le fit; mais la plus grande partie en fut volée ou perdue. Les fragments inédits donnés ici sont de la 1^{re} ogdoade, texte latin (1515 à 1521). — *Sur une exposition du Canon de la messe* (t. XXIV, 2^e partie (1876) p. 145). D'une mysticité transcendante selon Daunou, « œuvre d'art de petite dimension, exécutée avec le plus grand soin, dit Hauréau, et, ajoute-t-il, on n'en trouvera peut-être pas une autre dont les compartiments strictement réguliers offrent une aussi grande richesse d'antithèses et de jeux d'esprit ». On l'a rapportée à bien des auteurs, depuis Lanfranc jusqu'à saint Thomas d'Aquin. Hauréau, après avoir discuté quelques-unes de ces attributions, prouve qu'elle est de Richard de Prémontré. — *Sur les œuvres authentiques ou supposées de Jean de Garlande* (t. XXVII, 2^e partie (1879), p. 1). — *Sur les mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin* (t. XXVIII, 2^e partie (1878) p. 289). — *Sur un manuscrit de la reine Christine à la Bibliothèque du Vatican* (t. XXIX, 2^e partie (1880) p. 231) : écrit par différentes mains, vers la fin du XII^e siècle et le commencement du XIII^e, et contenant de petits poèmes latins, presque tous anonymes — belle matière à discussion et à découvertes pour Hauréau. — *Notice sur le n^o 17 251 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* (t. XXXI, 2^e partie (1886), p. 117) : œuvres diverses d'une écriture, pour les unes du XII^e, pour les autres du XIII^e siècle. — *Sur un poème contenu dans le n^o 386 des manuscrits de Cambrai* (*ibid.*, p. 165) : poème relatif au schisme provoqué par l'empereur Henri IV entre Clément III, qui s'est emparé militairement de Rome, et Urbain II. Le poète est un des partisans proscrits d'Urbain II; moine de l'abbaye de Saint-Laurent à Liège, il a suivi dans l'exil son abbé, chassé par l'évêque impérialiste.

notice sur les *Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, scolastique du Mans, puis évêque de cette église, enfin

Les manuscrits suivants sont tous de la Bibliothèque nationale :

N° 17813 (*ibid.*, p. 195), contenant quatre documents relatifs au débat fameux sur la nature des espèces et des genres, qui reprit tant de vivacité dans la première moitié du XII^e siècle.

N° 3203 (*ibid.*, p. 261) intitulé dans le catalogue imprimé : *Simonis de Tornaco Summa de sacramentis*, et que notre confrère croit devoir réduire au titre plus général de *Summa*, — car on n'y traite pas seulement des sacrements.

N° 8299 (*ibid.*, p. 275), contenant cette lettre (de morale pratique) dont nous parlons dans le texte, puis un morceau de tout autre caractère. C'est le récit fait par un témoin oculaire des circonstances de la mort du roi Charles V. Ce témoin rapporte les paroles que le roi Charles V prononça avant de mourir devant les seigneurs, le prévôt et les échevins de Paris, sur les impôts qu'il reconnaît intolérables, déclarant son intention de les abolir; et l'on a, en effet, une ordonnance, signée de lui, conforme à cette déclaration. Après sa mort, l'ordonnance ayant été dissimulée par le chancelier, le peuple se souleva, envahit le palais et obtint par la force ce qui lui était ravi par la fraude.

N° 14886 (p. 293), contenant plusieurs morceaux, entre autres des fragments d'une Somme théologique d'un des maîtres les plus fameux du XII^e siècle, Simon de Tournai, nommé ci-dessus.

N° 1544 des nouvelles acquisitions (fonds latin) de la Bibliothèque nationale, écrit tout entier de la même main (t. XXXII, 1^{re} partie (1886), p. 253) : « Il nous offre, dit notre confrère, un recueil de pièces, les unes en vers, les autres en prose, formé dans le XV^e siècle par un moraliste que ne révoltaient pas les plus libres badinages »; et il plaide pour l'auteur les circonstances atténuantes : « On est excusable, dit-il, d'enfreindre les lois qu'on ignore, et celles de la décence n'étaient pas alors généralement connues ». Toutes les pièces d'ailleurs, et notamment les pièces citées, sont loin d'avoir ce caractère.

Le tome XXXII, 2^e partie (1888), est presque tout entier consacré aux notices d'Hauréau :

N° 14590 (p. 1). Recueil de sermons qui ne sont pas tous du même auteur, mais semblent être de la deuxième moitié du XII^e siècle. — N° 4433 (p. 83). Recueil de pièces (prose et vers) qui, de Saint-Aubin d'Angers, passa à Baluze, et de Baluze à la Bibliothèque du Roi, en 1719. — N° 647

archevêque de Tours en 1125; loué par saint Bernard et Geoffroy de Vendôme, et, pour ses écrits, un des modèles recommandés à la jeunesse aux XII^e et XIII^e siècles, puis au XIV^e négligé, au XV^e oublié. On est revenu à lui au siècle présent, mais dans le nombre des pièces qu'on lui attribuait, il y en avait beaucoup d'apocryphes. Hauréau jugea qu'il y avait lieu d'en faire un examen plus scrupuleux :

(p. 167). Beau volume du XII^e siècle, aux armes d'Hippolyte, comte de Béthune, contenant principalement un commentaire sur les épîtres de saint Paul. — N^o 994 (p. 185), dont la première partie est un traité de Jean Beletli : *De divinis officiis*. — N^o 14952 (p. 275), comprenant les deux liasses de sermons dont il est parlé dans notre texte.

N^o 14883 (p. 91), venu de Saint-Victor à la Bibliothèque nationale.

Le tome XXXIII, 1^{re} partie (1890), est aussi presque tout entier consacré aux notices d'Hauréau :

N^o 13602 (p. 111), de Saint-Germain-des-Prés, du XV^e siècle, où l'on trouve une partie du premier livre et une partie du second livre de l'Imitation de Jésus-Christ. — N^o 15131 (p. 127), de Saint-Victor. Glose anonyme sur Priscien, et commentaire anonyme sur la *Consolation de la philosophie*, de Boèce, etc. — N^o 712 (p. 193). Recueil de pièces écrites en divers temps et de diverses mains : gloses sur l'Apocalypse, etc. — N^o 13468 (p. 202). Petit volume renfermant beaucoup de pièces et motivant un examen assez long. — N^o 16590 (p. 227) du XV^e siècle, *Liber de moribus*, un de ces opuscules moraux que l'on a, tour à tour, imprimés sous le nom de Sénèque et de Martin de Braga. — N^o 2590 (p. 235), reproduction du n^o 15732, venu de la Sorbonne, *De eruditione hominis interioris*, etc. — N^o 25135 (p. 257). Précieux recueil de lettres, quelques-unes de saint Bernard, les autres d'Hildebert de Lavardin. — N^o 13579 (p. 265). Fragment de calendrier et deux recueils de sermons, le premier anonyme, le second du dominicain Nicolas Biard; il contient de curieuses allusions sur les usages du temps, sur les mariages, etc. — N^o 8083 (p. 279). On y trouve l'*Anticlaudianus*, d'Alain de Lille, avec une glose assez pédantesque sur les trois premiers livres, par un Raoul *de Longo Campo*, qui vivait au temps d'Alain, mort en 1202. — N^o 14961 (p. 287). Sermons, la plupart anonymes, dont un, entre autres, commente bien scandaleusement la Cène de l'Évangile; plusieurs mêlent au latin des mots français, comme saint François de Sales le fait encore dans ses plans de sermon.

Ayant, dit-il, rencontré dans plusieurs de ses poèmes authentiques de nobles et touchantes inspirations, de fortes pensées, des traits ingénieux, des vers de la meilleure fabrique, en un mot toutes les marques d'un vrai mérite, il nous paraissait peu probable que le même homme nous eût laissé tout ce fatras de vers mauvais ou médiocres, publiés sous son nom. » Et il s'applaudit de les avoir éliminés : « Dès qu'il s'agit d'un écrivain digne de quelque estime, l'épuration de ses œuvres est un devoir qu'on se plaît à remplir; en éliminant les pièces fausses, on travaille à sa gloire (1). »

Il agit de la même sorte pour maint recueil de sermons ou de vers. Il y a souvent un très vif intérêt dans ses investigations à cet égard, et quant aux titres de ses notices il ne faut pas toujours s'en tenir aux apparences. Qui devinerait, par exemple, qu'il y eût quelque chose de curieux à lire dans telle ou telle des vingt notices, inscrites sous autant de numéros, des *manuscripts latins* de la Bibliothèque nationale? Hez pourtant au n° 3299 (2), vous y trou-

Le tome XXXIV, 1^{re} partie (1891) : N° 14877 (p. 33), venu de Saint-Victor, pièces de diverses mains : *Laudes virginis matris; De gradibus humilitatis et superbix*, et un assez curieux inventaire après décès, etc.

2^e partie (1895) : N° 3143 (p. 189) somme de théologie faussement attribuée à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, et que d'autres, dont Hauréau confirme l'opinion, rapportent à un Geoffroy de Poitiers, de la première moitié du XIII^e siècle. On y trouve des cas de conscience assez largement résolus. — N° 16409 (p. 319) donné par Thomas de Cracovie aux pauvres écoliers de la petite Sorbonne et en partie copié sur le n° 16408; pièces diverses d'une certaine valeur, comme faisant assister aux débats des docteurs parisiens sur les matières théologiques.

(1) *Notices*, t. XXVIII, 2^e partie, p. 217.

(2) *Notices*, t. XXXI, 2^e partie, p. 275.

verez un traité dont l'auteur, soit Bertrand, soit Bernard, mais non pas saint Bernard, ainsi que le portent des manuscrits beaucoup plus récents, donne à un châtelain, son ami, des conseils de morale pratique comme celui-ci : « Si tes dépenses sont égales à tes recettes, un événement imprévu pourra ruiner ta maison » ; ou encore (mais ceci va droit à la châtelaine) : Si ta femme désire après ta mort se remarier, qu'elle se jette dans les bras d'un jeune homme afin d'expier toutes ses fautes. Il l'épousera non pour elle-même, mais pour ses biens, et ces biens dévorés, ils boiront ensemble le calice d'amertume », etc. — Sous le n° 14952, deux liasses formées par quelque moine ; l'une de sermons choisis, rangés en bon ordre, avec les noms des auteurs, quand ils sont connus ; l'autre de sermons mêlés de la seconde moitié du XIII^e siècle, tous anonymes ; dans le nombre, un sermon de Robert de Sorbon et deux inédits de saint Thomas d'Aquin qui a prêché beaucoup, mais dont on n'a généralement pas recueilli ce qu'il a dit en chaire ; et notre confrère le regrette. Parlant de la distinction de son style, il ajoute : « Saint Thomas s'exprime quelquefois en prêchant avec un abandon qu'il n'a jamais en philosophant. C'est là certainement une remarque qu'on fera sur les deux sermons que nous allons publier pour la première fois. On y verra que ce grand docteur est rarement banal, même lorsqu'il paraphrase des lieux communs » (p. 318-319).

En 1882, Hauréau avait volontairement renoncé à la direction de l'Imprimerie nationale pour se retirer dans sa maison d'Auteuil et s'y donner exclusivement à ses études. Ses lectures sont très fréquentes pendant cette pé-

riode (1) et c'est principalement alors qu'il fit dans le *Journal des Savants*, dont il était devenu membre et même rédacteur en chef depuis 1881, ces nombreux articles dont notre confrère Léopold Delisle, en lui succédant à la rédaction du *Journal*, a fait l'énumération : cela me dispense d'en parler ici ; car, pour en donner une idée, même sommaire, il y faudrait consacrer toute une notice. Tous ceux qui l'ont visité dans cette maison d'Auteuil peuvent se représenter sa vie de bénédictin laïc. Demeuré veuf de bonne heure, ayant perdu son fils, veuf lui-même et sans enfant, puis, beaucoup plus tard, en 1889, sa belle-fille, qui était devenue une véritable fille pour lui, il y vivait dans la société de deux vénérables dames, la belle-mère de son fils et la sœur de cette dernière. Il y vivait aussi dans la compagnie de ses livres. Son salon à lui, qui était son cabinet, en était, si je puis le dire, tout tapissé ; sur sa table, ou, à la portée de la main, près de sa table, des manuscrits qui attendaient leur tour pour compa-

(1) *Sermons publiés en 1708 sous le nom d'Hildebert de Lavardin*. Ils sont au nombre de cent quarante et un. Examen fait, Hauréau conclut qu'ils sont tous de Geoffroi Babion, de Pierre le Lombard, de Pierre le Mangeur, de Maurice de Sully, et de quelques prédicateurs moins connus (*Comptes rendus*, 1886, p. 168). — Sur le *Livre des six principes*, de Gilbert de la Porée évêque de Poitiers, qui traite des six catégories d'Aristote (1888, p. 145). — Sur le *Liber de copia verborum*, traité de morale qu'il prouve être de l'auteur des lettres de saint Paul à Sénèque et de Sénèque à saint Paul ; et le *De quatuor virtutibus*, qui n'est que la première partie, remaniée, du traité précédent (*ibid* p. 760). — Sur le *De ira*, attribué à Martin de Braga, simple assemblage de paroles empruntées à Sénèque, travail tout fait que l'évêque de Braga est soupçonné d'avoir mis en son propre nom (1889 p. 169) ; — le *Moralium dogma philosophorum*, traité composé à la demande de Henri II, roi d'Angleterre, par son ancien précepteur Guillaume de Conches (*ibid* p. 310) ; — Sur le t. XV du *Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques* (Bibliothèque de Marseille), par l'abbé Albanès (1892, p. 240).

raître. Point d'autre diversion que les relations qu'il avait conservées dans une société vraiment d'élite, et aussi un mois de séjour dans quelque campagne, pas trop éloignée de Paris, où il pouvait prendre des vues de paysage (non par la photographie, mais au crayon) et à proximité d'une rivière qui lui procurait le plaisir doux et reposant de la pêche à la ligne. Le moyen âge l'avait-il si entièrement détourné du temps présent qu'il demeurât indifférent à ce qui se passait autour de lui? Non, assurément; il aimait trop son pays. Mais la politique que l'on faisait n'était pas généralement de nature à le satisfaire. Le 30 août 1881, il écrivait à son ami :

Vous n'êtes pas, me dites-vous, trop mécontent du résultat des élections (1). Elles sont, en effet, ce qu'elles pouvaient être, étant donné l'état moral du pays. Je ne saurais cependant ne pas prévoir que ces élections, telles quelles, nous préparent plus d'une crise. Les factions déclarées contre la Révolution sont battues. Comme je ne les ai jamais redoutées, leur défaite ne me cause pas beaucoup de satisfaction. Mais je déplore le progrès quotidien de ces autres factions qui, seules, disent-elles, vraiment dévouées au salut de la République, ne travaillent qu'à lui préparer une fin misérable. Oui, la République périra plus misérablement que l'Empire, si le gouvernement passe quelque jour aux mains des radicaux. Je les connais eux et l'imbécile bande qui les renversera le lendemain du jour où elle les aura élevés.

Et le 16 septembre 1883 :

C'est en effet bien fini de la vieille monarchie... Mais, hélas! si l'on continue à si mal gérer les affaires de la République, je crains bien

(1) Élections du 21 août. Les opportunistes triomphent, mais le radicalisme s'est accentué. (Voy. *l'Année politique* d'André Daniel. 1881, p. 221.)

qu'on la perde, elle aussi. Le nombre des mécontents augmente chaque jour, et si quelque chose les fait passer de l'abstention à l'opposition active, c'est-à-dire subversive, la République sera dans un vrai danger.

Et il revenait à ses manuscrits :

Vous désirez avoir de mes nouvelles. Je me sens bien portant et je travaille avec beaucoup d'ardeur, quoique je fasse peu de besogne. Je lis de nombreux manuscrits pour en tirer presque rien, mais ce genre de lecture m'amuse. L'amusement est d'ailleurs innocent (21 juin 1885).

Il travaillait alors au recueil qu'il publia de 1890 à 1893 en six volumes in-8 (1) ; il disait dans l'avant-propos de ce recueil : « Beaucoup de nos manuscrits latins sont anonymes et par conséquent mal connus. Quand nous avons entrepris les recherches dont voici le premier résultat, nous avons uniquement l'intention d'indiquer quelques auteurs de ces manuscrits anonymes et de mettre au jour quelques extraits de ceux qui sont encore inédits. Pensions-nous que c'était là chose facile ? Non, sans doute, mais plus nous avons rencontré d'embarras dans la voie où nous étions engagé, plus l'entreprise nous a souri. Ce genre de labeur qu'on appelle la bibliographie ne saurait prétendre aux glorieux suffrages du public, qui ne peut louer que ce qui l'intéresse ; mais il a beaucoup d'attrait pour celui qui s'y consacre. Oui, sans doute, c'est une humble et très humble étude, mais combien d'autres compensent la peine qu'elles donnent et promettent de dire aussi souvent : J'ai trouvé!...

« Nous avons, continue-t-il, entrepris ce travail avec le

(1) *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibl. nationale*; Paris, Klincksieck, 1890-1893, 6 vol. in-8.

dessein de rendre service à quelques gens studieux ; nous l'avons fait aussi, convenons-en, pour occuper sainement nos loisirs, après avoir déposé le fardeau des fonctions publiques. « Le repos sans les lettres, dit Al-Farabi, c'est « la mort, c'est l'ensevelissement d'un homme tout vivant ». Nous trouvons cela très bien dit, et chaque fois que cette sage sentence nous revient en mémoire, nous prions ainsi : Assistez-nous, bonnes lettres, jusqu'à notre dernier jour (p. v-vii). »

Il travaillait encore à un recueil précieux, qu'il augmentait chaque jour par ses lectures, un recueil d'*Incipit*, sorte de répertoire par ordre alphabétique des premiers mots de chaque morceau ; on y peut voir sa méthode de travail et quelle ample matière il avait préparée pour ses études postérieures (1). Il l'a laissé à la Commission de l'histoire littéraire de la France qui saura en tirer parti.

(1) M. L. Delisle en parle ainsi dans une note qu'il a bien voulu rédiger pour moi et que je suis heureux de pouvoir reproduire ici : « M. Hauréau, pour son usage personnel et sans aucun projet de publication, s'était créé un répertoire destiné à faire connaître dans quels manuscrits et dans quels recueils imprimés se trouvent des pièces latines, en prose ou en vers, dont l'auteur est souvent, ou inconnu, ou passé sous silence. Ce répertoire est disposé suivant l'ordre alphabétique des premiers mots de chaque morceau ; pour beaucoup de produits de la littérature latine du moyen âge, principalement pour ceux du XI^e au XIV^e siècle, il rend les services qu'on est habitué à demander, pour la littérature chrétienne des premiers siècles, aux tables publiées par l'Académie des sciences de Vienne, sous le titre de *Initia librorum patrum latinorum*. M. Hauréau s'était surtout attaché à relever les premiers mots des poèmes latins, des sermons et de différentes œuvres de théologie ou de philosophie scolastique. Il avait dépouillé, pour ce travail, différentes collections imprimées, un grand nombre de manuscrits des bibliothèques de Paris et la plupart des catalogues imprimés de manuscrits dans lesquels les auteurs ont pris soin de mentionner les pre-

J'ai dit que dans cette vie de travail il prenait pourtant quelque loisir; il se donnait « des vacances ». Pour s'arracher à son cabinet d'Auteuil, il avait loué en 1885 une « maisonnette » à Seine-Port :

Là, disait-il, je ne lirai plus rien, mais je partagerai mon temps entre la peinture et la pêche. Ce qui, je crois, n'est pas plus répréhensible (21 juin 1885).

... Le temps est redevenu beau, écrivait-il de là le 16 septembre suivant; je vais tout à l'heure reprendre ma ligne et aller pêcher. C'est une distraction hygiénique. Il faut avoir chacun la sienne. Mérimée tirait de l'arc. J'aime mieux pêcher. Legouvé, mon voisin à Seine-Port, m'envie, dit-il, ce goût qu'il n'a pas. Il se promène une heure tous les jours dans les mêmes allées de la même forêt. Cela me semblerait aussi très monotone.

La belle saison finie, il revenait à Auteuil, c'est-à-dire à ses livres. Il fut pourtant, dans ses dernières années, tiré de cette paisible demeure où il comptait finir ses jours, et la cause en était tout à fait imprévue. M^{lle} Dosne, héritière de sa sœur M^{me} Thiers, avait fondé, dans un vaste terrain provenant de cette succession, et sous le nom de M. Thiers, une maison où elle voulait réunir, sous le patronage de quelques amis de l'illustre homme d'État, quinze jeunes gens qui, sortis de nos grandes écoles, chercheraient à porter plus haut leurs études dans les diverses branches

miers mots des différents articles contenus dans un manuscrit. On ne peut guère évaluer à moins de 40 000 le nombre des notes qu'il a ainsi recueillies et qu'il a classées dans un ordre alphabétique rigoureux. C'est à l'aide de ce répertoire, véritable instrument de précision, qu'il a pu refaire de toutes pièces et établir sur des bases solides la bibliographie des œuvres de plusieurs des écrivains les plus célèbres du moyen âge, tels que Marbode, Hildebert et Hugues de Saint-Victor. »

des sciences ou des lettres : ils devaient être choisis, cinq chaque année, et pour trois ans, par une commission composée d'amis de M. Thiers et se recrutant elle-même dans la suite ; une large hospitalité, avec toutes les facilités de la vie et les instruments de travail, leur était assurée. Il leur fallait un directeur. Sur les excuses de Jules Simon, à qui cette charge semblait naturellement revenir, elle fut offerte et en quelque sorte imposée à Hauréau (1893). Avec des qualités autres que celles de Jules Simon, on peut dire qu'il convenait parfaitement à l'inauguration de cette œuvre dont chaque jour fait apprécier davantage la haute portée. Esprit libéral et grand travailleur, il était en mesure de comprendre la spontanéité qu'il convenait de laisser au développement de ces jeunes esprits, et la régularité que l'usage même de cette libre vie commande. Il prêchait d'exemple à sa petite cohorte, et les bons conseils, dictés par une intelligence éclairée et un excellent cœur, ne pouvaient manquer à aucun d'eux.

C'est dans cette demeure nouvelle qu'il composa ses derniers travaux : *Philippe de Grève*, chancelier de l'Université de Paris ; le *Mathematicus*, de Bernard *Silvestris*, et la *Passion de sainte Agnès*, de Pierre Riga (1) ; enfin le poème

(1) *Philippe de Grève*, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, de l'année 1218 à l'année 1236, date de sa mort. Apparenté aux plus hauts dignitaires de l'Église, vrai lettré, auteur de vers latins rythmés et même de chansons françaises, bon sermonnaire et savant théologien. En théologie, c'était, dit Hauréau, un conservateur. Il n'était pas hostile aux moines, mais seulement contraire à l'institution d'ordres nouveaux, et il déplorait le relâchement, conséquence de l'enrichissement des communautés monastiques. (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 26 avril 1894, . 124. — L'année suivante, il publiait dans les *Mélanges* consacrés au souvenir

adressé par Abélard à son fils Astralabe, poème moral adressé fictivement au jeune homme (1). Le t. XXXV,

de Julien Havet (mort en 1893) un article sur Prévostin, chancelier de Paris (1206-1209) auteur d'un livre appelé tantôt *Summa theologiæ* tantôt *Summa super sententias*, tantôt enfin *Questiones*, qui a pour matière principale le mystère de la Trinité. Prévostin avait fait aussi quelques sermons d'un ton constamment grave et sententieux, avec des traits parfois très énergiques et pas de jeux d'esprit : « Jamais, dit Hauréau, il n'est jovial, et quelquefois il est éloquent. »

Le *Mathematicus* (faiseur d'horoscope), petit poème intitulé aussi le *Patricida*, est la mise en action et l'amplification de l'argument de la quatrième des déclamations publiées sous le nom de Quintilien. Un citoyen avait consulté un mathématicien sur un enfant dont sa femme était grosse. Le mathématicien avait répondu que cet enfant, après avoir fait preuve de vaillance, finirait par tuer son père. L'enfant grandit, se signale en combattant pour sa patrie. Il craint alors d'accomplir le tragique horoscope. Il veut se tuer, mais avant de le faire, pour ne pas être privé de sépulture, il en dit les raisons. Dom Brial, au tome XV de l'*Histoire littéraire*, l'avait attribué par conjecture à Serlon de Bayeux. Hauréau prouve qu'il est bien de Bernard *Silvestris* à qui, pendant le moyen âge, il avait toujours été rapporté, et il en donne le texte, amendé par la collation de quatre manuscrits (Paris, 1895, Klincksieck). *La Passion de sainte Agnès*, imprimée à la suite, est un petit poème, publié, en 1621, sous le nom de Philippe de Harvengt, abbé de Bonne-Espérance, et, en 1624, sous le nom d'Hildebert, Hauréau prouve que c'est l'œuvre de Pierre Riga, et il en donne une édition corrigée d'après deux manuscrits.

(1) Ce morceau curieux n'était connu que partiellement par des publications faites sur des manuscrits incomplets. M. Cousin, venant après plusieurs autres, dans son édition des œuvres d'Abélard, avait cru le donner tout entier ; il en a donné 461 vers. Le manuscrit d'où Hauréau l'a exhumé en a 1040. Il n'était pas inutile d'établir d'abord, contre M. Du Méril, que le volume est bien d'Abélard. Hauréau le prouve par des raisons tirées du texte. On n'y trouve pas seulement le nom d'Astralabe, on y trouve aussi le nom d'Héloïse, on y trouve, rapportée à elle, une pensée qu'elle-même avait exprimée dans sa seconde lettre :

*Dulcia sunt adeo commissi gaudia nostri
Ut memorata juvent quæ placuere nimis ;*

1^{re} partie des *Notices*, publié en 1896, après sa mort, contenait encore une notice de lui sur le n° 16089 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, manuscrit contenant des pièces du XIII^e, du XIV^e et peut-être du XV^e siècle, qu'il analyse et qu'il discute avec la sagacité dont il n'avait pas cessé de fournir des preuves en cette matière.

Il était, à plus de quatre-vingt-trois ans, dans toute l'activité de son travail, quand un mal qu'on estimait une simple indisposition, bien vite aggravé par son âge, nous l'enleva (29 avril 1896). Ses funérailles furent simples, comme il les avait voulues : pas de fleurs sur son cercueil, ni de discours sur sa tombe ; mais l'église de Saint-Honoré d'Eylau, sa paroisse, était trop petite pour recevoir tous ceux qui l'y suivirent et qui l'accompagnèrent jusqu'au cimetière. Pas de discours ; mais notre président, qui était alors M. Schlumberger, lui avait, dans la séance qui s'ouvrit entre sa mort et son enterrement, adressé des adieux où, avec l'expression de nos affectueux regrets, il rendait un hommage bien senti au savant éminent et à l'homme de bien que nous avons perdu.

Les honneurs ne lui avaient pas manqué de son vivant (1). Il en est un qui ne pouvait pas le trouver insensible. En 1885, la ville du Mans, voulant se rattacher par un lien

et notre confrère en donne le texte, amendé d'après les éditions antérieures et deux autres manuscrits, n^{os} 11334 et 14809 (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 2^e partie (1893), p. 153).

(1) Chevalier de la Légion d'honneur le 14 août 1863, l'année qui suivit son élection à l'Institut, il fut promu au grade d'officier le 3 août 1875 et à celui de commandeur le 20 octobre 1878, à la suite de l'Exposition universelle de cette année.

durable son concitoyen d'adoption, nomma une de ses rues, *rue Hauréau*. Quant à nous, son souvenir restera gravé dans nos cœurs. Nous nous rappellerons toujours ses éminentes qualités et ses mérites : cette droiture et cette fermeté qui avaient, en quelque sorte, leur expression figurée dans sa stature et sa démarche, ce fond de bienveillance qui adoucissait son regard et déridait une physionomie rendue sévère par l'habitude du travail, cette vaste érudition, cette fine critique, cette bonhomie qui tempérait ce que son humeur caustique aurait pu avoir de trop vif; par-dessus tout, cette haute raison qui s'était pénétrée du précepte de la sagesse antique : γνῶθι σεαυτόν, « connais-toi toi-même », et qui le pratiquait en reconnaissant ses propres limites, en se faisant une loi suprême de réserver tout ce qui les outrepassait, de maintenir en philosophie, comme dans une arche sainte, les deux principes fondamentaux de toute croyance religieuse : l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu. Voilà, si je ne me trompe, les traits dominants de caractère qui feront vivre la mémoire de notre cher et regretté Hauréau et qui lui assureront une place parmi ceux dont notre Compagnie est le plus en droit de s'honorer.
